



RAPPORT ANNUEL DE LA **BANQUE DU CANADA**

2 0 0 1



Banque du Canada
234, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1A 0G9
4916
CN ISSN 0067-3587

BANK OF CANADA
David A. Dodge
Governor - Gouverneur



BANQUE DU CANADA
Ottawa K1A 0G9

le 28 février 2002

L'honorable Paul Martin, c. p., député
Ministre des Finances
Ottawa

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la Banque du Canada*, j'ai l'honneur de vous remettre mon rapport pour l'année 2001 ainsi que les états financiers vérifiés de la Banque pour l'exercice clos le 31 décembre dernier.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'D. Dodge', written in a cursive style.

NOTRE ENGAGEMENT À L'ÉGARD DES CANADIENS



- Promouvoir le bien-être économique des Canadiens et, pour ce faire,
 - mettre en œuvre la politique monétaire de façon à maintenir la confiance en la valeur de la monnaie;
 - veiller à la fiabilité et à la solidité du système financier canadien;
 - émettre des billets de banque dont l'authenticité ne peut être mise en doute.
- Fournir des services de banque centrale et des services de gestion de la dette efficaces et efficaces.
- Communiquer ouvertement et efficacement nos objectifs et rendre compte de nos actes.



Siège de la Banque, Ottawa

<i>Message du gouverneur</i>	5
<i>Tour d'horizon de la Banque</i>	9
<i>Compte rendu d'intendance</i>	23
<i>Sommaire financier</i>	45
<i>États financiers</i>	51
<i>Cadres supérieurs</i>	67
<i>Bureaux et représentants régionaux</i>	68



MESSAGE DU GOUVERNEUR



L'année qui vient de s'écouler a été riche en défis pour tous les Canadiens. Le ralentissement de l'économie mondiale s'est accentué au fil des mois, ce qui a eu des répercussions sur les ménages, les entreprises et les gouvernements. Puis, la tragédie du 11 septembre est venue aggraver les difficultés économiques auxquelles nous faisons tous face. La Banque s'est acquittée de ses responsabilités en réagissant promptement et énergiquement à une situation qui évoluait rapidement, afin d'étayer la confiance et de soutenir l'économie.

Pour les membres du personnel de la Banque, les changements aux opérations et aux méthodes de l'institution ont aussi constitué un défi. J'aimerais profiter de la publication du présent rapport annuel — mon premier à titre de gouverneur — pour revenir sur certains des grands événements et défis auxquels les Canadiens et la Banque ont été confrontés au cours de l'année.

Dates d'établissement des taux directeurs

Des communications efficaces sont essentielles à la réalisation de notre mandat. Aussi la Banque s'efforce-t-elle d'expliquer aux Canadiens la nature et le sens de ses activités, tout en demeurant à l'écoute de leurs préoccupations. Notre nouveau système de huit dates préétablies pour l'annonce des taux directeurs cadre bien avec notre engagement à cet égard. Ce système a connu sa première année complète d'application en 2001. Les dates d'établissement des taux ont été soigneusement choisies en fonction du moment où sont publiées les données économiques que nous utilisons pour déterminer l'orientation de la politique monétaire. Ce système a permis à la Banque d'attirer davantage l'attention du public sur la situation économique et monétaire du pays. Je suis heureux de constater que cela semble avoir eu des répercussions très positives sur les débats et les discussions entourant les questions de politique monétaire au Canada.

La Banque a réduit systématiquement le taux cible du financement à un jour à chacune des six premières dates préétablies de 2001, car des signes indiquaient que le Canada se ressentait de la baisse de régime de l'économie américaine. À la fin de l'été, toutefois, il était devenu manifeste que le ralentissement serait plus prononcé et plus long que prévu, non seulement en Amérique du Nord mais aussi à l'échelle mondiale. Nous avons donc procédé à des diminutions de taux plus substantielles aux deux dernières dates d'annonce, afin de soutenir la demande intérieure et de favoriser une reprise de la croissance économique au Canada dans les mois à venir.

Par ailleurs, nous avons réagi rapidement aux attentats dévastateurs du 11 septembre. Outre qu'elles ont entraîné d'horribles pertes humaines, ces attaques ont terni les perspectives économiques du Canada et rendu l'avenir beaucoup plus incertain. La confiance des entreprises et des consommateurs a été ébranlée. Par

conséquent, pour la raffermir, la Banque a abaissé les taux d'intérêt le 17 septembre, en dehors de son calendrier normal d'annonces.

Reconduction de la cible de maîtrise de l'inflation

En 2001, nous avons renouvelé avec le gouvernement fédéral une entente cruciale, qui établit à 1 et 3 % les limites de la fourchette visée en matière d'inflation.

Depuis que la Banque et le gouvernement fédéral ont convenu d'adopter des cibles d'inflation, en 1991, le Canada jouit d'un taux d'inflation bas, stable et prévisible. Grâce à cette entente, les Canadiens peuvent prendre des décisions économiques en toute confiance, car ils ont une bonne idée de l'incidence que l'inflation aura sur leur pouvoir d'achat dans l'avenir. À la faveur des résultats enregistrés sur ce front, les attentes d'inflation au Canada sont restées ancrées près de 2 %, le point médian de la fourchette cible.

Forts du succès obtenu par le régime de cibles d'inflation du Canada, la Banque et le gouvernement canadien ont annoncé conjointement, le 17 mai, le renouvellement de leur entente pour une période de cinq ans, soit jusqu'à la fin de 2006. Il a aussi été décidé que la Banque chercherait à maintenir la tendance de l'inflation au point médian de 2 % durant cette période. Ces décisions, conjuguées à notre régime de changes flottants, devraient renforcer la conviction des Canadiens que le taux d'inflation demeurera faible dans les prochaines années.

De plus amples renseignements concernant la cible visée et les améliorations apportées à la mesure de l'inflation fondamentale figurent à la page 26 du présent rapport.

Cap sur la Banque de demain

La Banque a revu son orientation stratégique et ses grandes priorités pour les années qui viennent. Son objectif est de se concentrer sur

ses fonctions essentielles, à savoir mener la politique monétaire, contribuer à la stabilité du système financier, concevoir et fournir des billets de banque sûrs, et offrir des services de gestion financière et de gestion de la dette publique au gouvernement fédéral.

L'un des principaux résultats de cette revue stratégique a été la décision d'impartir les opérations et les systèmes qui soutiennent le programme fédéral de placement des titres au détail. Cette mesure permettra aux Canadiens de réaliser d'importantes économies. En septembre, quelque 430 employés de la Banque, dont un certain nombre de consultants et de contractuels, sont entrés au service du fournisseur sélectionné, EDS Canada. Je suis convaincu que d'excellentes possibilités s'offrent à nos anciens collègues au sein de cette entreprise dynamique, spécialisée dans la prise en charge de ce genre de fonctions. Les détenteurs d'obligations d'épargne du Canada peuvent avoir l'assurance que la Banque continuera d'assumer ses responsabilités en ce qui concerne le service à la clientèle, la tenue des dossiers des porteurs de titres et la comptabilité du programme.

Le projet de restructuration organisationnelle se poursuivra au cours de l'année 2002. Nous comptons notamment mener à terme la refonte de nos services généraux afin de les adapter aux besoins futurs d'une institution plus petite.

Billets de banque

En 2001, la Banque a dû faire face à une augmentation des délits de contrefaçon, particulièrement dans le cas de la coupure de 100 dollars. Dans le sud de l'Ontario, la police a arrêté les responsables de la mise en circulation d'un nombre important de billets de 100 dollars contrefaits, et les faussaires ont été condamnés en octobre. Malgré ces interventions, un certain nombre de détaillants refusent toujours cette coupure. Bien que la contrefaçon

soit redescendue à un bas niveau, nous avons entrepris d'intensifier notre programme d'information sur la monnaie afin que les détaillants et le grand public puissent accepter les billets authentiques en toute confiance et reconnaître facilement les faux.

Cet épisode met en relief l'importance de la nouvelle série de billets et de ses caractéristiques anticontrefaçon. Le lancement du nouveau billet de 10 dollars en 2001 sera suivi de celui de la coupure de 5 dollars, prévu pour 2002. Les grosses coupures de la nouvelle série — celles de 20, 50 et 100 dollars —, qui seront introduites au cours des deux années suivantes, comprendront des éléments de sécurité additionnels.

La section du présent rapport traitant de la monnaie, qui commence à la page 30, fournit de plus amples renseignements à ce sujet.

Soutien du système financier

Au delà de leurs répercussions sur l'économie, les événements du 11 septembre ont posé un autre défi pour la Banque. Celle-ci est intervenue rapidement après les attaques en vue de soutenir le bon fonctionnement du système financier canadien. Quelques minutes après les attentats, son personnel était à pied d'œuvre pour évaluer les retombées sur les systèmes de compensation et de règlement, et la Banque injectait des liquidités afin de garder opérationnels ces systèmes vitaux. Nous avons aussi collaboré étroitement avec d'autres agences et institutions, au pays comme à l'étranger. La Banque et la Réserve fédérale américaine ont convenu d'augmenter temporairement le montant visé par leur accord de swap, pour que les banques canadiennes soient en mesure de régler leurs transactions en dollars É.-U. au lendemain des attaques. Devant ces bouleversements, la Banque, de concert avec le ministère des Finances, a fait reporter de deux jours une adjudication de bons du

Trésor du gouvernement fédéral et remettre à la semaine suivante une adjudication d'obligations à rendement réel, sans compromettre pour autant la position de trésorerie de l'État.



Enfin, je tiens à souligner le décès du sous-gouverneur Tim Noël, survenu en juillet après deux ans de lutte contre la sclérose latérale amyotrophique. Sa disparition a profondément attristé tous ses collègues. Au cours de ses 35 années de service, Tim a marqué la Banque de son empreinte. L'énorme contribution qu'il a apportée dans le domaine des marchés financiers est un héritage précieux, et sa compétence ainsi que ses judicieux conseils nous manqueront beaucoup.

L'année 2001 a été remplie de défis extraordinaires, que les employés de la Banque ont su relever grâce au professionnalisme et au savoir-faire qui font leur réputation. En outre, je suis reconnaissant aux membres du Conseil d'administration du soutien qu'ils m'ont accordé tout au long de cette année fertile en événements. Je leur offre, ainsi qu'à tous les employés, mes plus sincères remerciements. C'est avec grand plaisir que je continuerai de collaborer avec eux en 2002 afin de servir les Canadiens.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Dodge', with a stylized flourish at the end.

David A. Dodge

TOUR D'HORIZON
DE LA BANQUE





LE RÔLE DE LA BANQUE



Les responsabilités de la Banque du Canada sont axées sur la réalisation des objectifs suivants : un taux d'inflation bas et stable, une monnaie sûre, la stabilité financière et la gestion efficiente des fonds de l'État et de la dette publique. La Banque s'acquitte de ces responsabilités dans le cadre des grandes fonctions décrites ci-après.

Politique monétaire

La politique monétaire a pour objet de contribuer à la bonne tenue de l'économie et à l'amélioration du niveau de vie des Canadiens en maintenant l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible.

Monnaie

La Banque émet les billets de banque canadiens. Elle voit à leur conception (y compris à l'intégration des éléments anticounterfeiting), à la distribution des billets neufs, ainsi qu'au remplacement des billets endommagés.

Services de banque centrale

Cette fonction regroupe deux grandes activités : la promotion de la stabilité financière et la prestation de services efficaces de gestion financière au gouvernement fédéral.

Services relatifs aux titres destinés aux particuliers

La Banque veille à ce que soit assurée la fourniture de divers services, dont la tenue de comptes, à tous les propriétaires d'obligations d'épargne du Canada et d'obligations à prime du Canada grâce à des opérations et des systèmes de soutien efficaces.

Services généraux

En vue de gérer et d'exécuter efficacement ses activités, la Banque doit pouvoir compter sur l'expertise d'employés spécialisés dans des domaines tels que les ressources humaines, la technologie, les finances, les communications et l'administration.

REGARD SUR L'AVENIR

Au cours de la dernière année, la Banque a fait le point sur ses priorités, son milieu de travail et l'étendue de ses activités. Par suite de cet examen, elle adoptera, au printemps de 2002, un nouveau plan stratégique pour les prochaines années.

Une décision importante a déjà été mise en œuvre; il s'agit de l'impartition des opérations et des systèmes à l'appui des Services relatifs aux titres destinés aux particuliers. Le transfert a été effectué en 2001. Les nouvelles dispositions devraient donner lieu à un accroissement de l'efficacité de la prestation des services tout en permettant à la Banque de se concentrer sur ses fonctions essentielles. La restructuration des services généraux découlant de cette impartition sera achevée au cours de l'année qui vient.

Une revue de l'orientation future de la Banque a été menée par un groupe de travail interne composé de cadres. Celui-ci s'est employé à trouver les moyens les plus efficaces de remplir le mandat de la Banque et à cerner les éléments du milieu de travail qui y contribueraient le mieux dans l'avenir.

De façon générale, la Banque entend accroître ses activités dans les domaines suivants : la recherche et l'analyse sur des questions d'ordre structurel et de politique macroéconomique; l'information sur la monnaie et la sécurité des billets de banque; la fiabilité et la solidité des systèmes financiers canadien et international; la gestion de l'actif et du passif financiers du gouvernement; la promotion du bon fonctionnement du marché des titres d'emprunt libellés en dollars canadiens.

La qualité de l'environnement de travail est essentielle à l'atteinte d'un rendement élevé. À la Banque, ce souci se traduit par une volonté ferme de favoriser un milieu de travail bilingue et diversifié. La Banque s'efforce d'instaurer une culture où le savoir est mis en commun et l'apprentissage est florissant, où la collaboration et les partenariats avec des institutions et des organismes externes sont profitables et où la délégation et une bonne communication soutiennent les employés dans leur travail.

À mesure qu'elle ira de l'avant, la Banque continuera de s'attacher à attirer et à retenir les meilleurs employés afin de réaliser ces objectifs et de s'acquitter de ses responsabilités fondamentales en tant que banque centrale du pays.

Les gardiens Pascal Coutu et Sylvain St-Jacques dans le hall d'entrée de la tour Ouest du siège, à Ottawa





Réunion du Conseil d'administration au siège de la Banque

LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE ET LA DIRECTION

Le Conseil d'administration

En vertu de la *Loi sur la Banque du Canada*, le Conseil assume la surveillance générale de l'institution et exerce certaines activités liées aux finances, aux ressources humaines et à l'administration globale. Pour sa part, le gouverneur est responsable de la conduite de la politique monétaire et des autres fonctions de la Banque.

Le Conseil d'administration de la Banque est constitué de douze administrateurs externes, du gouverneur et du premier sous-gouverneur. Le sous-ministre des Finances y siège également, mais n'a pas droit de vote. Les administrateurs externes viennent des divers coins du pays et assurent un lien important entre la Banque et les régions. Ils sont nommés par le ministre des Finances pour un mandat renouvelable de trois ans.

Les fonctions d'intendance du Conseil d'administration en 2001

En 2001, le Conseil d'administration a supervisé un examen, mené par la direction, de l'orientation stratégique de la Banque, qui a préparé le terrain à l'élaboration du prochain plan à moyen terme. L'un des principaux défis relevés durant l'année, pour lequel un comité spécial du Conseil a joué un rôle consultatif, a consisté

en l'impartition des opérations et des systèmes relatifs au placement des titres au détail. Au lendemain de ce projet, le Conseil suit de près la restructuration des départements de la Banque fournissant des services généraux.

Le Conseil appuie aussi la création d'un milieu de travail qui permette à la Banque de continuer d'attirer un personnel hautement qualifié et de le retenir. Parmi les autres priorités du Conseil durant l'année, mentionnons les améliorations apportées au programme de rémunération globale, l'élaboration d'un programme de développement des compétences en leadership à l'intention des cadres supérieurs et la gestion efficace du processus de planification de la relève. Le Conseil s'est également intéressé de près aux activités des bureaux régionaux de la Banque, reconnaissant leur importante contribution à l'analyse économique menée par l'institution.

En 2001, le Conseil a donné son aval à un changement notable dans la structure de la Haute Direction, à savoir la création du Bureau supérieur de direction. Cet organe a été mis sur pied afin d'accroître la capacité de gestion stratégique de la Banque à l'échelon le plus élevé.

Bien que le Conseil d'administration ne soit pas responsable de la conduite de la politique monétaire, il s'intéresse, dans le cadre de ses fonctions de surveillance générale, à l'efficacité du processus de formulation de cette politique, y compris les normes régissant la collecte de renseignements, ainsi que la



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



David Dodge

David Dodge
Gouverneur



Malcolm Knight

Malcolm Knight
Premier sous-gouverneur



Harold H. MacKay

Harold H. MacKay
Regina, Saskatchewan
Nommé en janvier 1999
Administrateur principal

Raymond Garneau
Westmount, Québec
Nommé en mars 1996

James S. Hinds
Sudbury, Ontario
Nommé en mars 1996

J. Spencer Lanthier
Toronto, Ontario
Nommé en mars 2000

Paul J. Massicotte
Montréal, Québec
Nommé en juin 1995



Raymond Garneau



James S. Hinds



J. Spencer Lanthier



Paul J. Massicotte



Winston Baker



Kit Chan

Winston Baker

St. John's, Terre-Neuve
Nommé en mars 1996

Kit Chan

Calgary, Alberta
Nommée en avril 1999

Walter Dubowec

Winnipeg, Manitoba
Nommé en mars 1996

Daniel F. Gallivan

Halifax, Nouvelle-Écosse
Nommé en juillet 2000



Walter Dubowec



Daniel F. Gallivan

Barbara Hislop

Vancouver, Colombie-Britannique
Nommée en mars 1998

Aldéa Landry

Moncton, Nouveau-Brunswick
Nommée en mars 1996

Barbara Stevenson

Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard
Nommée en octobre 1994

Kevin Lynch

Sous-ministre des Finances
Membre d'office



Barbara Hislop



Aldéa Landry



Barbara Stevenson



Kevin Lynch



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

David Dodge

Gouverneur

Malcolm Knight

Premier sous-gouverneur

Harold H. MacKay

Administrateur principal, président du Comité du régime de gestion et membre du Comité de direction

Avocat

- Président, MacPherson Leslie & Tyerman
- Administrateur, IMC Global Inc.
- Administrateur, Corporation Financière Canada-Vie
- Président, Saskatchewan Institute of Public Policy

Raymond Garneau

Membre du Comité de la vérification

- Président du Conseil d'administration d'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers, et de ses filiales, la Nationale du Canada, Compagnie d'Assurance-Vie, et Industrielle Alliance Pacifique, Assurance et services financiers
- Membre de conseils d'administration de diverses sociétés, notamment MAAX Inc.

James S. Hinds

Membre du Comité de la vérification et du Comité des ressources humaines et de la rémunération
Fiduciaire du Fonds de pension

Avocat

- Associé, Hinds and Sinclair

J. Spencer Lanthier

Président du Comité de la vérification

Comptable agréé

- Ancien président et chef de la direction, KPMG Canada
- Vice-président et membre du Conseil d'administration, Bourse de Toronto
- Membre du Conseil d'administration, Co-Steel Inc.
- Membre du Conseil d'administration, Ellis-Don Inc.
- Membre du Conseil d'administration, Visible Genetics Inc.
- Membre du Conseil d'administration, Bruce Power Inc.
- Membre du Conseil d'administration, Le Groupe Intertape Polymer Inc.

Paul J. Massicotte

Membre du Comité de direction, du Comité du régime de gestion et du Comité des immeubles

Comptable agréé

- Président, Groupe Alexis Nihon
- Membre du Conseil d'administration, Institut canadien des compagnies immobilières publiques
- Membre du Conseil d'administration, Conseil pour l'unité canadienne
- Membre du Conseil d'administration, Fondation de l'Hôpital Sainte-Anne

Winston Baker

Membre du Comité de direction et du Comité du régime de gestion

- Ancien éducateur et politicien
- Président, WB Holdings Ltd.

Kit Chan

Membre du Comité des ressources humaines et de la rémunération et du Comité des immeubles

- Directrice de KBC Enterprises Ltd.
- Membre du Conseil des gouverneurs, Mount Royal College
- Membre du Conseil d'administration, Centraide, ville et région de Calgary
- Administratrice et secrétaire générale de ACT Cinemage Group Ltd.
- Associée, Canada Education Inc.
- Associée, Good Earth Art

Walter Dubowec

Membre du Comité de direction, du Comité du régime de gestion et du Comité des ressources humaines et de la rémunération

Comptable agréé

- Ancien associé directeur général, Deloitte & Touche LLP
- Président du Conseil et directeur, The Joe Brain Foundation Inc. et sa filiale, J.M.B. Canadian Explorations Ltd.
- Trésorier, Foundation for Health Inc.
- Administrateur, Manitoba Medical College Foundation
- Administrateur et trésorier, The Antonia Kotowich Foundation Inc.
- Membre, The Associates, Asper School of Business
- Membre et conseiller, St. John's Haven Inc.
- Membre, Cercle canadien de Winnipeg

Daniel F. Gallivan

Membre du Comité de la vérification et du Comité des immeubles

Avocat

- Partenaire, Cox Hanson O'Reilly Matheson
- Administrateur, Canadian Banking Ombudsman Inc.
- Administrateur, ASCO Canada Ltd.
- Secrétaire, NovaScotian Crystal Limited
- Président, Temple de la renommée des sports de la Nouvelle-Écosse
- Président, comité du pétrole et du gaz de la Chambre de commerce du Grand Halifax

Barbara Hislop

Présidente du Comité des immeubles et membre du Comité des ressources humaines et de la rémunération

- Vice-présidente générale, Produits du bois, Canfor Corporation
- Administratrice, Forintek Canada Corp.
- Administratrice, Compagnie de la Baie d'Hudson
- Administratrice, Chambre de commerce de Vancouver
- Administratrice, Genus Resource Management Technologies Inc.

Aldéa Landry

Présidente du Comité de la planification et du budget et membre du Comité des immeubles

Avocate

- Présidente, Landal Inc. et Services d'arbitrage J.F.L. Inc.
- Administratrice, The Shaw Group, Halifax
- Présidente, Comité consultatif de TVA (réseau national de télévision)
- Administratrice, Fondation communautaire du Grand Moncton
- Administratrice, Institut de recherche médicale Beauséjour
- Membre, Conseil économique des provinces de l'Atlantique

Barbara Stevenson

Présidente du Comité des ressources humaines et de la rémunération et membre du Comité de la vérification

Avocate

- Associée, Carr, Stevenson & MacKay
- Première vice-présidente, Heart and Stroke Foundation of Prince Edward Island
- Membre, comité de déontologie et comité des règles de la Law Society of Prince Edward Island

Kevin Lynch

Sous-ministre des Finances

(Membre d'office)

- Comité de direction

qualité du personnel et des analyses que celui-ci fournit. Afin d'élargir leur perspective, les membres du Conseil ont eu un entretien privé avec la conseillère spéciale, M^{me} Angela Redish, une universitaire invitée à travailler avec l'équipe de direction de la Banque pour une période d'un an qui s'est terminée en août 2001.

Les pratiques de régie interne du Conseil d'administration

Le Conseil suit les pratiques exemplaires de régie interne qui s'appliquent à la Banque et veille à ce que tous ses membres soient tenus au courant des enjeux à cet égard. Une séance d'orientation est offerte aux nouveaux membres pour qu'ils puissent se familiariser avec la Banque et leurs responsabilités.

Le Conseil a six comités chargés d'étudier les dossiers qui lui sont soumis pour consultation ou en vue d'une décision.

- Le Comité de direction fournit une tribune aux dirigeants de la Banque pour traiter de façon informelle de questions générales de stratégie et de planification liées à la gestion de l'institution. Il passe en revue et approuve également les décisions en matière de ressources humaines touchant les cadres supérieurs.
- Le Comité du régime de gestion, présidé par l'administrateur principal, examine tous les aspects de la régie interne et recommande des changements au Conseil. En 2001, il s'est réuni cinq fois et a dressé un profil des compétences requises des administrateurs de la Banque qui servira à la sélection des nouveaux membres du Conseil.
- Le Comité des ressources humaines et de la rémunération est chargé de la surveillance générale des activités dans ce domaine et approuve la stratégie de rémunération et les échelles salariales du personnel.
- Le Comité de la vérification assure la supervision globale des cadres de responsabilité comptable et de gestion du risque de la Banque ainsi que de la vérification externe et interne.
- Le Comité de la planification et du budget participe à la planification stratégique et à l'élaboration du budget.
- Le Comité des immeubles supervise le plan de gestion à long terme des installations.

En règle générale, l'administrateur principal et le président du Comité des ressources humaines et de la rémunération rencontrent chaque année le gouverneur et le premier sous-gouverneur afin d'examiner le rendement de ces derniers et de discuter des objectifs pour l'année à venir. Le Comité du régime de gestion et le Conseil participent aussi à l'évaluation annuelle du rendement des sous-gouverneurs.

Après chaque réunion du Conseil, les administrateurs externes se réunissent seuls, sous la présidence de l'administrateur principal. Cette mesure vise à permettre au Conseil d'agir indépendamment de la direction. En 2001, comme c'est leur habitude chaque année, les administrateurs ont évalué la qualité de leur intendance afin de s'assurer que les meilleures pratiques de régie interne sont appliquées.

Les administrateurs sont rémunérés en fonction d'un système d'honoraires recommandé par le gouvernement et approuvé par décret. En 2001, la rémunération versée à l'ensemble des administrateurs externes s'est élevée à 284 000 dollars.

Le Conseil de direction

Le Conseil de direction est composé du gouverneur, du premier sous-gouverneur et des quatre sous-gouverneurs, qui ensemble assument la responsabilité de la politique monétaire.

CONSEIL DE DIRECTION (de gauche à droite) >

PIERRE DUGUAY Sous-gouverneur Questions relatives à l'économie canadienne Billets de banque	CHARLES FREEDMAN Sous-gouverneur Institutions financières Systèmes de compensation et de règlement	PAUL JENKINS Sous-gouverneur Questions économiques et financières internationales Communications publiques
DAVID DODGE Gouverneur et président du Conseil d'administration	MALCOLM KNIGHT Premier sous-gouverneur Chef de l'exploitation	SHERYL KENNEDY Sous-gouverneure Marchés financiers





Tim Noël dans son bureau, en 1998

Tim Noël

En juillet 2001 est décédé, à l'âge de 58 ans, le sous-gouverneur Tim Noël, au terme d'un dur combat contre la sclérose latérale amyotrophique, aussi connue sous le nom de maladie de Lou Gehrig.

Tim était entré au département des Valeurs de la Banque en 1966; par la suite, il avait occupé le poste de secrétaire de la Banque et conseiller du gouverneur avant d'être nommé, en 1994, sous-gouverneur responsable des marchés financiers.

Sa connaissance approfondie du secteur des valeurs mobilières lui a valu la grande estime de la profession. Très dévoué, Tim a continué de travailler tout au long des deux années où il a lutté vaillamment contre la maladie. Ce faisant, il a donné à tous ceux qui l'ont côtoyé une grande leçon de courage et de dignité.

Sa disparition nous attriste profondément.

Le Conseil de direction a également pour tâche de superviser divers comités internes mis sur pied afin de favoriser l'expression d'une vaste gamme d'opinions. Le Comité d'examen de la politique monétaire contribue de façon importante à l'évaluation de la conjoncture économique qui est faite au cours du processus décisionnel menant à l'annonce des taux directeurs aux dates préétablies. Le Comité d'examen de la stabilité financière s'occupe pour sa part des questions d'ordre national et international ayant une incidence sur la stabilité du système financier canadien.

Outre qu'ils assument collectivement la responsabilité de la formulation de la politique monétaire, les membres du Conseil de direction sont chargés de départements précis et dirigent diverses initiatives se déroulant à l'échelle de la Banque.

Le Bureau supérieur de direction

Le Bureau supérieur de direction a été créé en 2001 afin que les questions d'orientation et de gestion stratégiques reçoivent une attention particulière à l'échelon le plus élevé de la Banque. Le Bureau a aussi pour objet d'assurer une représentation élargie de la direction dans le processus décisionnel, en vue de soutenir l'approche favorisant la délégation et la coordination que privilégie la Banque. Outre les membres du Conseil de direction, le Bureau supérieur de direction comprend l'avocat général et secrétaire de la Banque, la conseillère en planification stratégique et gestion des risques, le directeur de l'administration et le chef du département des Services généraux.

Les activités de la Banque sont regroupées en dix départements. Les chefs de département sont responsables des opérations menées dans leurs secteurs respectifs et veillent à ce que les politiques et les valeurs de l'institution soient respectées. Chaque chef conclut avec un membre du Bureau supérieur de direction une entente annuelle dans laquelle les objectifs généraux à atteindre sont énoncés, et les pouvoirs financiers, définis.



Bureau supérieur de direction (de gauche à droite) : Dan MacDonald, Gerry Gaetz, Janet Cosier, Paul Jenkins, Malcolm Knight, David Dodge, Sheryl Kennedy, Pierre Duguay, Mark Jewett et Charles Freedman

Le Conseil de gestion

Le Conseil de gestion, qui est formé des membres du Bureau supérieur de direction, des conseillers et des chefs de département, se réunit régulièrement pour échanger des renseignements sur des questions générales liées à la gestion de l'institution et examiner les orientations proposées.

Ce groupe joue un rôle clé dans la planification à moyen terme en aidant à cerner les questions stratégiques et à établir les priorités. En outre, ses membres exercent individuellement d'importantes fonctions de gestion. Ainsi, en 2001, l'un d'entre eux a assumé la responsabilité d'une revue en profondeur du Régime de pension de la Banque, et un autre la responsabilité du Bureau de gestion de la dette, qui a pour tâche de gérer les opérations relatives aux titres au détail confiées en sous-traitance. Par ailleurs, un conseiller spécial, habituellement recruté auprès d'une université canadienne pour un contrat d'une durée d'un an, collabore avec le personnel de la Banque à des études spéciales qui font progresser le programme de recherche de cette dernière. De plus, ce conseiller invité siège au Comité d'examen de la politique monétaire et à celui de la stabilité financière.

Les représentants régionaux

La Banque a des représentants dans cinq bureaux régionaux, ce qui lui permet d'intensifier ses liens avec les entreprises, les administrations publiques, les établissements d'enseignement et diverses associations ou organisations. Le personnel de ces bureaux apporte une grande contribution à l'analyse que la Banque fait de l'évolution économique et financière des régions et à l'efficacité du système de distribution des billets de banque. Les bureaux régionaux sont situés à Halifax, Montréal, Toronto, Calgary et Vancouver.



www.banqueducanada.ca

Le site Web de la Banque a continué de jouer un rôle essentiel dans la communication au public canadien et étranger de données économiques et de renseignements sur les recherches, les politiques et les grandes orientations de l'institution. En 2001, ce site, qui accueillait à la fin de l'année plus de 100 000 visiteurs par semaine, s'est enrichi de nouvelles rubriques et de nouveaux services. Parmi ceux-ci, mentionnons un site de recrutement plus étoffé, une feuille de calcul de placements, des capacités améliorées de recherche et d'affichage ainsi que les premières diffusions en direct de conférences de presse et de discours importants. La Banque s'est aussi faite le promoteur auprès des autres banques centrales d'une utilisation efficace du Web.

Signalons également l'ajout en 2001 d'une section détaillée sur les systèmes de paiement, de compensation et de règlement. On y trouve un vaste éventail de renseignements sur divers systèmes de compensation et de règlement (supervisés par la Banque ou par d'autres organismes) ainsi que des liens menant à des sites connexes. Cette section permet d'accroître la transparence des activités de surveillance générale de la Banque et de sensibiliser davantage le public à la contribution importante de ces systèmes au bon fonctionnement de l'économie.

COMPT E R E N D U
D'INTENDANCE





POLITIQUE MONÉTAIRE



La politique monétaire a permis de maintenir l'inflation à un niveau bas, et la façon dont la Banque du Canada a mené ses interventions au cours de la dernière année a donné encore plus de crédibilité au cadre de conduite de cette politique.

Consultations au titre de l'article IV — exercice 2002
Énoncé de la mission du FMI (décembre 2001)

C'est en gardant l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible que la politique monétaire formulée par la Banque du Canada contribue à la bonne tenue de l'économie et à l'amélioration du niveau de vie des Canadiens.

En mai 2001, la Banque et le gouvernement ont réaffirmé leur engagement envers une cible de maîtrise de l'inflation définie en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC) et centrée sur le point médian de la fourchette de 1 à 3 % visée. La Banque a renforcé le cadre de réalisation de la cible d'inflation en s'engageant à signaler et à expliquer tout écart persistant par rapport au point médian de 2 %, en faisant passer la durée de son entente avec le gouvernement de trois à cinq ans et en adoptant une nouvelle mesure de l'inflation fondamentale. Ces changements devraient contribuer à raffermir la confiance des Canadiens dans le maintien de l'inflation autour de 2 % en moyenne.

La poursuite d'une cible d'inflation permet d'ancrer les attentes d'inflation. Elle est au cœur du cadre de conduite de la politique monétaire, qui inclut un taux de change flottant. Le régime de changes flottants en vigueur au Canada permet d'atténuer les effets des chocs et de mener une politique monétaire indépendante et adaptée aux besoins de l'économie du pays.

LA NOUVELLE MESURE DE L'INFLATION FONDAMENTALE

La cible de maîtrise de l'inflation est définie en fonction de l'IPC global. Étant donné le caractère prospectif de la politique monétaire, la Banque juge utile de se servir d'une mesure de la tendance générale de l'inflation comme guide. Les mesures de l'inflation fondamentale permettent de supprimer les influences passagères qui proviennent des composantes les plus volatiles de l'IPC. Le nouvel indice de référence que la Banque utilise pour mesurer l'inflation fondamentale exclut les huit composantes les plus volatiles de l'IPC : trois composantes énergétiques (essence, mazout et gaz naturel), deux composantes alimentaires (fruits et légumes) ainsi que les produits du tabac, le transport interurbain et les intérêts sur les prêts hypothécaires. L'indice est aussi corrigé de l'effet des modifications des impôts indirects sur les autres composantes. La nouvelle mesure englobe 84 % du contenu du panier de provisions du consommateur, alors que la précédente, qui excluait les aliments, l'énergie et l'effet des modifications des impôts indirects, n'en incluait que 74 %.

La Banque met en œuvre la politique monétaire en faisant varier le taux cible du financement à un jour. Ce taux se répercute sur les autres taux d'intérêt et de rendement de même que sur le cours du dollar canadien. Ces variations en viennent à agir sur le niveau des dépenses et, par voie de conséquence, sur l'inflation. L'influence que la Banque exerce sur l'inflation n'est donc qu'indirecte et se fait généralement sentir sur une période de 18 à 24 mois.

Atteinte de la cible de maîtrise de l'inflation

L'inflation mesurée par l'indice de référence utilisé par la Banque a commencé l'année 2001 tout juste sous la cible de 2 %. Elle s'est ensuite maintenue autour de 2,3 % tout au long du printemps et de l'été avant de redescendre à 1,6 % en décembre. La volatilité des prix de l'énergie a poussé le taux d'accroissement de l'IPC global à la hausse et en a accentué fortement les variations pendant la majeure partie de l'année. Ainsi, cet indice a fluctué entre 2,5 et 3,9 % durant les neuf premiers mois, pour toutefois terminer l'année sous la barre du 1 %. Il n'a donc dépassé que brièvement la fourchette cible de 1 à 3 %.

À environ 1,5 % pour 2002 et 1,9 % pour 2003, les taux moyens d'augmentation de l'IPC global escomptés par les prévisionnistes du secteur privé en décembre indiquaient que les attentes d'inflation étaient solidement arrimées au point médian visé de 2 %.

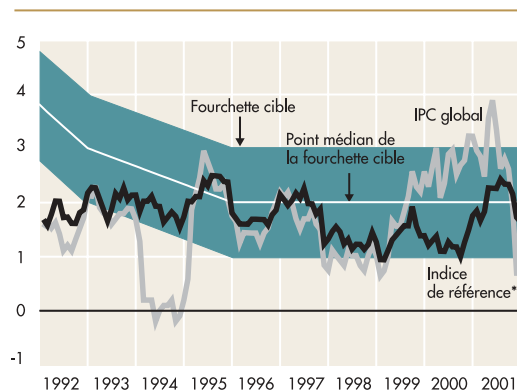
La moyenne des taux d'inflation prévus en longue période par le secteur privé demeure également près de 2 %. Autre indicateur des anticipations à long terme, l'écart de rendement entre les obligations classiques et les obligations indexées sur le coût de la vie a terminé l'année légèrement en deçà de 2 %.

Principalement sous l'effet du ralentissement abrupt de l'économie américaine, la croissance de l'activité au Canada a décéléré tout au long de 2001 et a avoisiné zéro au deuxième semestre. Attentive à la suite rapide des événements, la Banque a surveillé de près les données économiques et financières et a recueilli elle-même de l'information grâce à ses bureaux régionaux et aux liens qu'elle entretient avec les entreprises, les associations et les gouvernements provinciaux. Les enquêtes trimestrielles des bureaux régionaux auprès des entreprises et des associations ont joué un rôle particulièrement important à cet égard.

Dans l'attente d'un début de reprise au second semestre, la Banque a abaissé son taux cible du financement à un jour à chacune des cinq dates préétablies de janvier à la mi-juillet, pour une réduction cumulative de 150 points de base. Mais, devant la léthargie plus marquée que prévu des économies mondiale et nationale — surtout après les attentats terroristes du 11 septembre —, il est devenu évident que le redressement ne s'amorcerait pas avant 2002. C'est pourquoi le rythme des réductions de taux d'intérêt s'est accéléré; en effet, 200 points de base additionnels ont été retranchés entre la fin d'août et la fin de novembre. Les taux d'intérêt à court terme ont ainsi touché leur plus bas niveau des 40 dernières années.

Indice des prix à la consommation

Taux de variation sur douze mois



* Indice excluant les huit composantes les plus volatiles de l'IPC et l'effet des modifications des impôts indirects sur les autres composantes

LE TAUX CIBLE DU FINANCEMENT À UN JOUR

Le taux cible du financement à un jour est le taux d'intérêt moyen auquel la Banque désire que les institutions financières se prêtent des fonds à un jour. Il correspond au point médian de la fourchette opérationnelle de 50 points de base fixée par la Banque pour le financement à un jour. Le taux officiel d'escompte se situe à la limite supérieure de cette fourchette; c'est donc dire qu'il est supérieur de 25 points de base au taux cible.

Le taux cible du financement à un jour est celui qu'il convient d'employer pour comparer les taux directeurs à court terme entre pays. À titre d'exemple, ce taux correspond directement à celui des fonds fédéraux visé par la Réserve fédérale américaine.

Évaluation de la situation internationale

En 2001, la plupart des chocs qui ont frappé l'économie canadienne venaient de l'étranger, en particulier des États-Unis. Dans un tel contexte, la compréhension et l'interprétation des nouvelles tendances à l'échelle mondiale s'avèrent primordiales, et l'échange d'information au sein des groupes internationaux auxquels participent des représentants de la Banque prend une valeur inestimable — qu'il s'agisse des réunions des gouverneurs des banques centrales des pays membres du G10, des autres séances régulières tenues à la Banque des Règlements Internationaux, de celles des groupes de travail et des comités de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques ou des rencontres des membres du G7, du G10, du G20 et du Comité monétaire et financier international du Fonds monétaire international. Ces deux derniers groupes se sont réunis à Ottawa en novembre.

Parallèlement à ces rencontres officielles, les représentants de la Banque discutent régulièrement avec leurs homologues des

autres grandes banques centrales de la conjoncture économique et des fondements des décisions relatives à la politique monétaire. Ces échanges se sont révélés particulièrement précieux dans les jours et les semaines qui ont suivi les événements du 11 septembre. En raison de l'importance accrue des enjeux internationaux, la Banque a augmenté son effectif de façon modeste dans ce secteur depuis deux ans environ.

Les employés de la Banque, de par l'aide technique qu'ils procurent ici et à l'étranger et leur participation à des réunions internationales auxquelles assistent des pays à marché émergent, fournissent des informations et des conseils sur la poursuite de cibles d'inflation en régime de changes flottants. La Banque a également tenu en juin, à l'intention des pays membres du G20, un atelier visant à stimuler la discussion sur les diverses questions pratiques qui se posent aux pays ayant adopté différents régimes de change.

Vers une meilleure compréhension de la politique monétaire

Depuis le 5 décembre 2000, la Banque annonce ses décisions relatives aux taux directeurs à huit dates préétablies chaque année. Tout au long de 2001, il est devenu évident que cette nouvelle pratique permettait de diriger davantage l'attention du public sur la situation économique et monétaire du Canada par rapport à celle des États-Unis. Les communiqués diffusés à ces dates donnent l'occasion de souligner les perspectives à moyen terme sur lesquelles se fonde la conduite de la politique monétaire. De façon générale, cette mesure semble avoir eu des répercussions très positives sur les débats et les discussions qui ont cours au pays sur les questions de politique monétaire.

Pour enrichir le programme de communication entourant les dates d'établissement des taux directeurs et offrir un éclairage supplémentaire ainsi qu'un complément d'information sur les enjeux, la Banque a renforcé ses relations avec les médias au cours de l'année.

La Banque juge prioritaires les communications entre ses représentants, les administrations publiques et les entreprises sur les questions d'économie et de politique monétaire. Les employés de ses bureaux régionaux poursuivent un programme de rayonnement et assistent le Conseil de direction et les administrateurs dans leurs initiatives de communication partout au pays.

Recherche et analyse

La recherche et l'analyse constituent la pierre angulaire de la formulation et de la mise en œuvre de la politique monétaire. En 2001, les chercheurs de la Banque ont participé activement à plus de 80 séminaires et colloques réunissant des universitaires ou des employés de banques centrales, et l'institution a élargi ses partenariats avec les universités, les instituts de recherche et les autres banques centrales.

Au cours des dernières années, les recherches qui ont fourni une assise à la décision de reconduire la cible d'inflation ont été particulièrement importantes. Ces recherches, que résument deux documents techniques, ont été diffusées par la Banque en grande partie sous forme de documents de travail, de rapports techniques et d'actes de colloque.

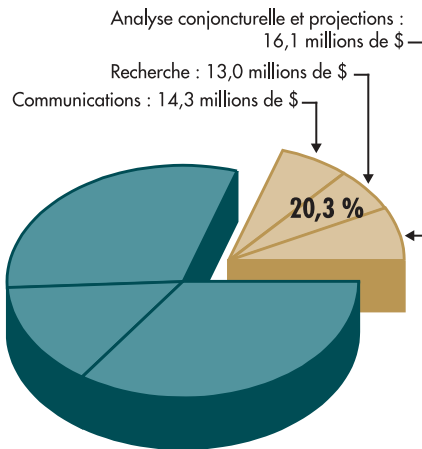
Les répercussions de l'incertitude sur la conduite de la politique monétaire demeurent un pôle de recherche important. En octobre, la Banque a tenu un atelier sur l'efficacité des diverses règles d'établissement des taux directeurs dans douze modèles de l'économie canadienne : cinq du secteur privé, deux d'organismes internationaux, deux du ministère

fédéral des Finances et trois de la Banque. La conclusion qui s'est dégagée de ces discussions est qu'aucune règle unique ne permet d'obtenir une faible variabilité de l'inflation et de la production dans tous les modèles.

Pendant l'année, la Banque a également conclu des ententes de partenariat ou des contrats de consultation avec une quinzaine d'universitaires autres que ceux qui ont participé à ses colloques et à son atelier.

Dépenses d'exploitation

Activités liées à la fonction monétaire en proportion des dépenses d'exploitation totales





Le graveur Jorge Peral en train d'exécuter l'effigie de sir John A. Macdonald figurant sur le nouveau billet de 10 dollars

MONNAIE

Bien qu'ils aient de plus en plus recours aux cartes de crédit et de débit, les Canadiens se servent encore des billets de banque pour régler un bon nombre de leurs transactions quotidiennes. Ils s'attendent à ce que la Banque du Canada les approvisionne de manière sûre et économique en billets à l'épreuve de la contrefaçon.

La Banque s'est engagée à renforcer la sécurité des billets de banque canadiens en menant des activités de recherche et développement sur la technologie propre aux billets de banque et en aidant la population à reconnaître les caractéristiques de sécurité des billets authentiques.

THÈMES DE LA SÉRIE DE BILLETS **L'ÉPOPÉE CANADIENNE**

5 \$	Enfants au jeu
10 \$	Souvenir et maintien de la paix
20 \$	Arts et culture
50 \$	Bâtir la nation
100 \$	Exploration et innovation

Lancement de la nouvelle série de billets

En janvier 2001, la Banque a introduit une nouvelle série de billets intitulée *L'épopée canadienne*.

Un lancement, tenu à Ottawa, a permis de présenter au public les thèmes de la nouvelle série et le premier billet mis en circulation, celui de 10 dollars. Les billets de cette série sont dotés non seulement de nouvelles caractéristiques de sécurité, mais aussi d'un élément tactile qui permet aux aveugles et aux malvoyants de distinguer plus facilement les différentes coupures.

Tout de suite après le lancement, la Banque a donné des exposés techniques et généraux un peu partout au Canada afin de fournir aux caissiers, aux détaillants et aux autres personnes intéressées l'occasion de mieux connaître les nouvelles caractéristiques du billet.

Les autres coupures de la nouvelle série (celles de 5, 20, 50 et 100 dollars) seront introduites au cours des trois prochaines années.

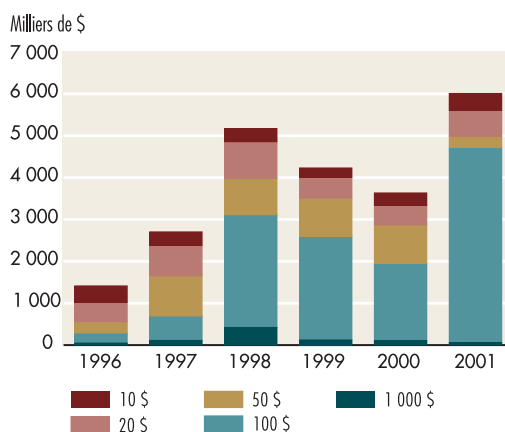
Pour accompagner la mise en circulation des diverses coupures de la nouvelle série, le Musée de la monnaie de la Banque a préparé une exposition itinérante, *La vraie couleur de vos billets*. Celle-ci explique les thèmes de la nouvelle série et explore d'autres aspects de l'histoire des billets comme la conception, la production, les caractéristiques de sécurité et les éléments conçus à l'intention des aveugles et des malvoyants. L'exposition a tenu l'affiche au Musée de la monnaie jusqu'au début d'octobre 2001 et prendra la route vers d'autres destinations au Canada.

Détection des faux billets et prévention de la contrefaçon

Cas de contrefaçon

La valeur des faux billets retirés de la circulation a augmenté pour atteindre quelque 6,0 millions de dollars en 2001, comparativement à

Valeur des faux billets retirés de la circulation



AVIS AUX COLLECTIONNEURS

Pour souligner le lancement du nouveau billet de 10 dollars, la Banque du Canada offre un ensemble à tirage limité intitulé *Impressions vives*. Chaque ensemble renferme deux billets de 10 dollars qui n'ont jamais été mis en circulation : un billet de la série *Les oiseaux du Canada* de 1986 et un autre de la série *L'épopée canadienne* de 2001. Les deux billets portent des numéros de série identiques. Ils sont présentés dans un coffret qui contient aussi une brochure retraçant les origines et l'évolution du billet de 10 dollars et décrivant les particularités qui rendent ces billets uniques et sûrs.

On peut se procurer ces ensembles au Musée de la monnaie, aux principaux points de vente de la Société canadienne des postes et chez les marchands de pièces numismatiques participants.



Inspection de feuilles de nouveaux billets de 10 dollars

3,7 millions l'année précédente, en raison principalement d'une hausse soudaine du nombre de billets de 100 dollars contrefaits.

La majorité des faux billets de 100 dollars saisis en 2001 ont la même origine. Les responsables ont été arrêtés à la mi-juillet et condamnés en octobre. Le nombre de faux billets de 100 dollars retirés de la circulation a atteint un sommet en juillet pour diminuer considérablement par la suite.

Cet épisode a incité un certain nombre de détaillants à refuser les billets de 100 dollars. C'est pourquoi la Banque a intensifié ses démarches auprès des commerçants et des associations de détaillants pour favoriser la diffusion rapide de l'information sur le repérage des faux billets et la prévention de la contrefaçon, s'assurer leur collaboration en matière de détection et donner une formation aux caissiers. La Banque leur a rappelé qu'on peut facilement déterminer qu'un billet est faux si la vignette de sûreté, ce rectangle de pellicule réfléchissante qui se trouve dans le coin supérieur gauche des coupures de 20, 50, 100 et 1 000 dollars, ne passe pas de l'or au vert lorsqu'on l'incline.

Prévention de la contrefaçon

Depuis l'introduction de la série actuelle de billets il y a 16 ans, la technologie des billets de banque a beaucoup évolué et a permis

d'intégrer des éléments de sécurité améliorés, à une époque où les copieurs couleur à haute résolution, les imprimantes à jet d'encre et les numériseurs, offerts à coût abordable, augmentent les risques de contrefaçon. En 2001, la Banque a poursuivi ses travaux de recherche et développement en vue d'accroître la sécurité de la nouvelle série de billets. Les caractéristiques de sécurité de cette dernière seront périodiquement évaluées et éventuellement renforcées à mesure que de nouvelles menaces et de nouvelles solutions feront leur apparition.

Un des éléments de sécurité du billet de 10 dollars de la nouvelle série *L'épopée canadienne* est le groupe de trois feuilles d'érable iridescentes figurant au recto. D'aspect pâle et mat, celles-ci prennent une brillante couleur dorée quand on incline le billet. Un autre élément de sécurité est la fluorescence. Un billet authentique n'est pas fluorescent lorsqu'il est placé sous une source de lumière ultraviolette, à l'exception des éléments suivants, qui sont invisibles sous un éclairage normal :

- les armoiries ainsi que les mots « DIX • TEN » et « BANK OF CANADA BANQUE DU CANADA », d'un bleu fluorescent, se superposent au portrait;
- les fibres de sécurité blanches deviennent d'un rouge fluorescent.

On peut obtenir de plus amples renseignements sur les éléments de sécurité des billets authentiques en composant le 1 888 513-8212 ou en consultant le site Web de la Banque à l'adresse www.banqueducanada.ca/fr/billets/contrefacon/information.

La Banque surveille et analyse les cas de contrefaçon au pays en étroite collaboration avec la Gendarmerie royale du Canada, qui est responsable de l'application des lois canadiennes en la matière. Cette concertation a permis de mettre fin aux opérations des faussaires responsables de la hausse du nombre de faux billets de 100 dollars. Grâce à ses activités de surveillance et d'analyse, la Banque est aussi mieux à même de sensibiliser le public à la contrefaçon.



Sensibilisation du public

Un public averti qui sait reconnaître les éléments de sécurité dont sont munis les billets de banque authentiques demeure la meilleure arme contre la contrefaçon.

La Banque s'est dotée d'un programme visant à sensibiliser le public aux principaux éléments de sécurité des billets authentiques. Dans le cadre de ce programme, son personnel a donné en 2001 quelque 300 exposés — contre environ 230 l'année précédente — devant des caissiers d'institutions financières et de commerces, des policiers et des groupements d'entreprises et de citoyens, ainsi que dans des établissements scolaires.

Ce volet du programme a été complété par des entrevues accordées aux médias, par les renseignements fournis directement au moyen de la ligne téléphonique sans frais et du site Web de la Banque, par la distribution d'affiches, de dépliants, de vidéos et de trousse d'information, de même que par les activités du Musée de la monnaie.

Initiatives internationales

La contrefaçon constitue un problème international qui exige une intervention concertée à l'échelle mondiale. C'est pourquoi la Banque du Canada prend part activement à de nombreuses initiatives en coopération avec d'autres banques centrales, des instituts d'émission étrangers ainsi que des fabricants et des fournisseurs de matériel. Les participants à ces initiatives peuvent notamment échanger des idées sur les différents aspects de la conception, de la production et de la distribution des billets et collaborer à l'élaboration, à l'évaluation et à la mise en œuvre des technologies et des éléments de sécurité pertinents.

La participation de la Banque au Groupe de dissuasion de la contrefaçon des banques centrales, établi en 1993 par les gouverneurs des banques centrales du G10 et présidé par un de ses cadres supérieurs, témoigne de son engagement envers l'effort international. Ce groupe a eu pour principale fonction de mettre au point un système visant à faire

Debra Rohac accueille un visiteur au Musée de la monnaie et Colleen Bauman examine une des pièces exposées.



échec à la contrefaçon effectuée à l'aide d'ordinateurs. Il travaille maintenant de concert avec des développeurs de logiciels et divers fabricants pour en faciliter l'adoption.

Le Currency Developments Advisory Group (CDAG), formé en 1997 par les banques centrales du Canada, des États-Unis, du Mexique et de la Colombie, constitue un autre exemple de collaboration internationale. Le principal champ d'activité du groupe est l'évaluation de différents matériaux susceptibles de prolonger la durée de vie des billets et de les rendre plus sûrs. Les membres du CDAG mettent en commun les résultats de leurs travaux de développement respectifs ainsi que les compétences et connaissances qui leur sont propres.

Approvisionnement en billets de banque

Dans le cadre du système de distribution des billets de banque, mis en place en 1998, les institutions de dépôt participantes s'occupent de la gestion des flux de billets entre elles, en coopération avec la Banque. Celle-ci demeure

responsable de la distribution initiale des billets, de la tenue des relevés de ses propres stocks de billets dans le système, du retrait des billets devenus impropres à la circulation et du contrôle de la qualité et de l'authenticité des billets.

Ce système a très bien su parer aux problèmes causés par les perturbations du trafic aérien à la suite des attentats du 11 septembre. Les plans de contingence se sont avérés solides et ont atténué les risques de façon efficace, si bien que les utilisateurs de billets n'ont eu aucune difficulté à s'approvisionner.

En mai 2000, dans le cadre du programme fédéral de lutte contre le blanchiment de fonds et le crime organisé, la Banque a cessé d'émettre les billets de 1 000 dollars et a commencé à retirer cette coupure de la circulation. En 2001, quelque 520 000 de ces billets ont été retournés à la Banque et détruits; à la fin de l'année, environ 2,3 millions de billets de 1 000 dollars circulaient encore, soit moins de 0,2 % du nombre total de billets en circulation et à peu près 6 % de l'encours global.

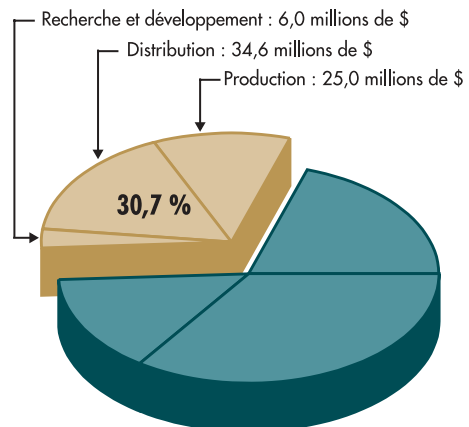


Des experts en billets de banque à l'œuvre

Le Service des billets mutilés examine méticuleusement les billets calcinés retournés à la Banque. Chaque année, la Banque est appelée à déterminer, aux fins de leur remboursement, la valeur de billets qui ont été brûlés, décomposés, déchirés, déchiquetés ou contaminés.

Dépenses d'exploitation

Activités liées à la fonction Monnaie en proportion des dépenses d'exploitation totales





Colloque sur les marchés financiers — novembre 2001

Conférenciers (de gauche à droite) : Richard Lyons, Université de la Californie à Berkeley; Asani Sarkar, Banque fédérale de réserve de New York; Eli Remolona, Banque des Règlements Internationaux

SERVICES DE BANQUE CENTRALE

Les deux principales responsabilités associées à la fonction Services de banque centrale sont de promouvoir la stabilité financière et de fournir des services de gestion financière au gouvernement fédéral. Les activités liées à l'efficience et à l'efficacité des marchés financiers relèvent aussi de cette fonction.

Promotion de la stabilité financière

Une confiance généralisée dans les institutions financières, les marchés et les systèmes de compensation et de règlement est essentielle au soutien de l'activité économique au Canada et à l'étranger. La promotion de la sûreté et de l'efficience de ces composantes fondamentales du système financier est une activité importante des banques centrales et d'autres organismes du secteur public.

Systèmes de compensation et de règlement

Surveillance des principaux systèmes

La Banque assure la surveillance générale des principaux systèmes de compensation et de règlement du pays, conformément aux dispositions de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements*. Les institutions financières utilisent ces systèmes pour transférer des fonds ou des instruments financiers (comme des titres de dette, des actions ou des produits dérivés) et régler les obligations

de paiement afférentes, opérations qu'elles effectuent en leur nom ou au nom de leurs clients. La Banque se préoccupe principalement de la sûreté de ces systèmes, tout en tenant compte d'impératifs d'efficience.

En novembre 2001, le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement de la Banque des Règlements Internationaux et le comité technique de l'Organisation internationale des commissions de valeurs mobilières ont publié leur rapport conjoint, intitulé *Recommendations for Securities Settlement Systems*.

Celui-ci établit les normes minimales que les systèmes de règlement des opérations sur titres devraient respecter. Les recommandations qui portent sur la conception, l'exploitation et la surveillance de tels systèmes sont destinées à promouvoir la mise en œuvre, à l'échelle internationale, de mesures visant à réduire les risques inhérents à ces systèmes, à en accroître l'efficience et à fournir des garanties appropriées aux investisseurs. Ces recommandations seront intégrées aux normes minimales que la Banque applique au système de règlement des titres dont elle assure la surveillance.

La Banque continue de suivre les travaux effectués par La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée en vue d'élargir le Service de compensation des titres d'emprunt (SECTEM). À l'automne 2001, les opérations portant sur les titres de dette émis par le secteur privé ont été ajoutées à la liste des transactions admissibles, tandis que la possibilité de régler les opérations de pension a été introduite en janvier 2002. Dans les deux cas, la Banque a évalué les risques que présentent ces nouvelles activités, ainsi que la fiabilité des mesures proposées pour les limiter, et elle en a conclu que toutes les sources possibles de risque systémique étaient bien maîtrisées.



La Banque maintient son étroite collaboration avec la communauté bancaire internationale dans le cadre d'un projet destiné à réduire et à contrôler les risques associés au règlement des opérations sur devises. Ce projet, dont

l'élaboration relève de la société

Continuous Linked Settlement Services (CLS Services) et à sa

filiale, la CLS Bank, accuse

un certain retard mais il

devrait devenir opérationnel

au second semestre de 2002.

La Banque fait partie d'un

groupe de banques centrales

chargées d'examiner les

mesures de limitation des

risques proposées par CLS Services,

et il lui incombe au premier chef de

s'assurer que tous les risques associés au règlement des opérations faisant intervenir le dollar canadien sont gérés de façon adéquate. Durant l'année 2001, elle s'est employée, de concert avec la CLS Bank, à tester la fiabilité des services qu'elle fournira et à mettre au point des mesures de contingence en cas de défaillance des systèmes.

QUELS SYSTÈMES

LA BANQUE SURVEILLE-T-ELLE?

La Banque du Canada exerce la surveillance générale de deux grands systèmes de compensation et de règlement : le Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV), qui permet de traiter quotidiennement des paiements dont la valeur globale atteint une centaine de milliards de dollars; le Service de compensation des titres d'emprunt (SECTEM), qui prend en charge des transactions (concernant principalement les bons du Trésor et les obligations du gouvernement du Canada et les titres du marché monétaire) dont le montant totalise chaque jour entre 100 et 150 milliards de dollars.

La *Loi canadienne sur les paiements*, qui a été adoptée par le Parlement à l'automne 2001, habilite le gouvernement fédéral à surveiller les systèmes de paiement, y compris ceux qui le sont déjà par la Banque du Canada. Pour réduire au minimum le chevauchement des activités de surveillance et coordonner le travail concernant les systèmes de paiement, la Banque et le ministère des Finances ont mis sur pied un comité consultatif en matière de paiements.

Étant donné la très grande importance que revêtent pour l'économie les systèmes de compensation et de règlement, la Banque axe de plus en plus ses activités de surveillance sur le risque opérationnel, soit le risque que des défaillances internes ou des erreurs humaines n'entraînent des interruptions de service. Les inquiétudes liées au passage à l'an 2000 et les attentats terroristes du 11 septembre aux États-Unis ont fait ressortir la nécessité de se doter de procédures opérationnelles solides et de plans de contingence bien élaborés. Chaque année, la Banque vérifie l'application des mesures de limitation des risques prévues, la nature des procédures de sauvegarde et leur mise à l'essai, ainsi que la planification de la capacité de traitement des systèmes.

Soutien opérationnel des systèmes de compensation et de règlement

La Banque tient les comptes que les participants aux principaux systèmes de compensation et de règlement doivent détenir pour remplir leurs obligations vis-à-vis de leurs contreparties, ce qui, en conjonction avec les liquidités qu'elle leur octroie et les autres services de banque centrale qu'elle offre, contribue de manière vitale à l'exploitation sûre et fiable des systèmes.

Le 1^{er} novembre, la Banque a élargi l'éventail des actifs qu'elle est prête à accepter en garantie des liquidités qu'elle fournit, dans des circonstances normales, en vertu de son mécanisme permanent d'octroi de liquidités. Cette mesure contribuera à réduire les coûts supportés par les participants directs aux

systèmes de paiement et à dissiper les inquiétudes concernant la suffisance de l'offre future de titres d'État à des fins de nantissement (voir www.banqueducanada.ca/fr/avis_fmd/not221001-f.htm).

En juin, la Banque a procédé à l'impartition de la plate-forme informatique utilisée pour le soutien des systèmes de compensation et de règlement. Il en a résulté une amélioration des délais de rétablissement en cas de défaillance des systèmes et un renforcement des plans de contingence de l'institution dans ce domaine.

Activités de promotion de la stabilité financière à l'échelle internationale

En collaboration avec la Banque d'Angleterre, la Banque a publié en novembre une étude définissant un cadre précis de résolution des crises financières internationales. Cette étude, intitulée *La résolution des crises financières internationales : capitaux privés et fonds publics*, a été versée dans notre site Web.

La Banque participe au Forum sur la stabilité financière, qui a examiné en 2001 les incidences du ralentissement mondial sur les systèmes financiers international et nationaux

LA BANQUE ET LA STABILITÉ FINANCIÈRE

La contribution que la Banque apporte à la promotion de la stabilité financière reflète son approche systémique et s'appuie sur l'expertise qu'elle a acquise à titre d'autorité monétaire, sa capacité de créer des liquidités sous forme de créances sans risque sur elle-même ainsi que sa connaissance des systèmes de compensation et de règlement et des marchés financiers. La Banque collabore étroitement avec d'autres organismes fédéraux et provinciaux dont les activités concourent à la stabilité financière.



La salle des marchés en pleine activité

De gauche à droite : Alan Andree, Ivan Semerdjiev et Sébastien Guilbault

ainsi que certaines questions comme les pratiques de supervision et d'échange d'informations des places extraterritoriales et la mise en œuvre de normes communes. La Banque a apporté sa contribution dans ce dernier domaine en affectant du personnel d'expérience

aux missions conjointes du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. Ces missions évaluent les progrès accomplis par les pays dans l'adoption des normes et des codes de bonne conduite internationaux.

La Banque a aussi continué de fournir un appui et de participer aux travaux des nombreux comités et groupes de travail de la Banque des Règlements Internationaux, qui se penchent sur une vaste gamme de sujets touchant à la stabilité financière.

Les points discutés au sein du G20 par les ministres des Finances et les gouverneurs des banques centrales des pays membres revêtent une grande importance pour la Banque. Ces points comprennent les régimes de change, la gestion prudente de la dette et l'application de normes et de codes de déontologie.

Lors des réunions du G20 tenues à Ottawa en novembre et présidées par le ministre des Finances, Paul Martin, la Banque a participé aux discussions concernant l'usage que les terroristes font du système financier mondial, la détection et la prévention de tels agissements et les moyens d'atténuer la vulnérabilité des pays aux crises financières.

Marchés financiers

Les marchés financiers ont subi des changements importants et rapides sous l'effet de facteurs tels que le regroupement d'opérateurs, l'introduction de nouvelles technologies et l'évolution du cadre réglementaire régissant la structure et les pratiques des marchés. La Banque a accru ses recherches dans ce domaine et élargi ses contacts avec d'autres organismes du secteur public qui s'intéressent au fonctionnement et au développement des marchés.

La Banque a aussi pris part à des discussions avec les opérateurs des marchés et les commissions des valeurs mobilières au sujet de l'émergence de nouveaux systèmes de négociation électroniques sur le marché intérieur des titres à revenu fixe. Elle s'est inspirée, pour ce faire, de ses propres recherches et de son expérience des marchés financiers

LA BANQUE ET LA RECHERCHE SUR LA STABILITÉ FINANCIÈRE

La Banque intensifie les recherches qu'elle mène sur la stabilité financière et examine notamment les arrangements en vigueur au sein du système financier ainsi que leurs répercussions sur la conduite de la politique monétaire. Par exemple, elle évalue les modèles de contrats financiers, étudie l'incidence du regroupement des intermédiaires financiers sur la liquidité des marchés et analyse l'évolution de la structure des marchés financiers. Certains de ces travaux sont effectués conjointement avec d'autres organismes de recherche.

de même que de l'expertise d'un employé de la Banque d'Angleterre qui a été détaché à la Banque pour l'assister à cet égard.

En novembre 2001, la Banque a tenu un colloque intitulé « Structure et dynamique des marchés financiers » afin de mieux comprendre la structure des marchés financiers, ainsi que les répercussions de cette dernière sur la liquidité des marchés et la dynamique des prix.

Gestion financière

Dans le cadre de son processus normal de revue stratégique, la Banque a réaffirmé l'année dernière qu'il était important qu'elle fournisse des services de gestion financière au gouvernement. Compte tenu de l'évolution rapide qui caractérise les marchés financiers, elle a aussi conclu qu'elle devait investir davantage dans l'accroissement de son expertise relative aux marchés financiers et dans son infrastructure technologique.

Formulation de conseils sur le programme d'emprunt du gouvernement canadien

En sa qualité d'agent financier du gouvernement, la Banque conseille celui-ci sur la gestion de la dette publique et lui offre des services de gestion de trésorerie. L'objectif poursuivi au chapitre de la gestion de la dette est toujours de fournir au gouvernement un financement stable et à faible coût¹.

Les initiatives relatives à la gestion de la dette sont élaborées conjointement avec le ministère des Finances après consultation des opérateurs du marché. Dans un contexte d'excédents budgétaires et de réduction du niveau de l'endettement, elles ont continué d'être axées sur le développement du marché des titres du gouvernement canadien et sur l'amélioration des opérations de trésorerie de l'État.

En 2001, deux mesures ont été adoptées en vue d'accroître la liquidité du marché secondaire des titres du gouvernement canadien. Premièrement, la taille visée des émissions

La réaction de la Banque aux événements du 11 septembre

Face aux attentats terroristes perpétrés aux États-Unis, les banques centrales du monde entier ont réagi promptement pour soutenir le système financier. La Banque du Canada a rapidement donné aux opérateurs des marchés et au grand public l'assurance qu'elle se tenait prête à intervenir pour favoriser la stabilité du système financier. En l'occurrence, la Banque a :

- fourni aux participants au STPGV un accès continu à des liquidités supplémentaires;
- accepté certains arrangements inhabituels en vertu desquels les participants directs au Système automatisé de compensation et de règlement pourraient effectuer des opérations en vue de réduire les déséquilibres de leur position de paiement;
- pris des dispositions pour majorer de façon temporaire (à 10 milliards de dollars É.-U.) le montant sur lequel portait l'accord de swap déjà conclu avec la Réserve fédérale des États-Unis afin d'être mieux en mesure de procurer des liquidités à court terme en dollars É.-U. aux banques canadiennes (aucun tirage sur cet accord n'a toutefois été nécessaire);
- communiqué promptement et ouvertement aux marchés et au public les mesures qu'elle prenait.

Les événements du 11 septembre se sont révélés un test important pour les marchés financiers canadiens et leurs opérateurs ainsi que pour les mécanismes de compensation et de règlement. Le système financier a très bien fonctionné, grâce aux efforts déployés précédemment en vue de mettre au point des plans de contingence solides, opportuns et efficaces et en raison du dévouement et du professionnalisme exemplaires dont ont fait preuve tous les participants.

1. Les objectifs de la gestion de la dette sont décrits dans le site Web du ministère des Finances à l'adresse [www.fin.gc.ca/dms/dms01_1f.html#Objectifs de la dette](http://www.fin.gc.ca/dms/dms01_1f.html#Objectifs%20de%20la%20dette).

SOLDES NON RÉCLAMÉS

Les banques et les sociétés de fiducie ou de prêt constituées en vertu d'une loi fédérale doivent transférer à la Banque du Canada tous les soldes non réclamés des comptes en dollars canadiens tenus au pays qui sont inactifs depuis dix ans.

Pour donner au public un meilleur accès aux renseignements sur les soldes non réclamés, la Banque met à sa disposition un service téléphonique gratuit (**1 888 891-6398**) et une adresse électronique (**soldesnr@banqueducanada.ca**).

Les particuliers peuvent aussi consulter le registre des soldes non réclamés dans le site Web de la Banque (**www.banqueducanada.ca**) pour voir s'ils sont propriétaires de l'un de ces soldes et connaître la façon de le réclamer, le cas échéant. On peut également obtenir des renseignements sur les soldes non réclamés auprès de l'un des cinq bureaux régionaux de la Banque. (Les adresses de ces bureaux figurent à la page 68.)

En 2001, le montant des soldes non réclamés que les institutions financières ont transférés à la Banque a atteint 26 millions de dollars. Par ailleurs, la Banque a répondu à plus de 19 000 demandes de renseignements généraux, effectué près de 45 300 recherches et versé au total 8,1 millions de dollars à quelque 7 600 ayants droit.

de référence a été augmentée d'environ 30 % pour les obligations de 10 et de 30 ans. Deuxièmement, on a intensifié le recours au programme de rachat d'obligations, en vertu duquel le gouvernement rachète au comptant des titres de dette peu liquides. Ceci a permis au gouvernement de maintenir le volume des émissions de référence, en dépit de la réduction de ses besoins financiers. À compter de 2002,

toujours dans le cadre du programme de rachat, les investisseurs auront la possibilité d'échanger des titres d'État en circulation contre de nouveaux titres d'une émission de référence. Le programme pilote de rachat d'obligations aux fins de la gestion de la trésorerie constitue une autre initiative qui a été lancée en 2001. Ce programme vise à atténuer les fluctuations des besoins en liquidités du gouvernement durant l'année et à réduire les variations de l'offre de bons du Trésor par le rachat de certaines obligations assorties d'une échéance de moins d'un an.

D'importantes améliorations ont continué d'être apportées aux services d'adjudication fournis au gouvernement. La mise en œuvre de nouvelles technologies et le perfectionnement des processus opérationnels ont permis de réduire de 30 à 15 minutes l'intervalle entre l'heure limite de dépôt des offres et l'annonce des résultats d'une adjudication.

Placement des fonds de l'État

La Banque gère le placement des soldes de trésorerie en dollars canadiens et des réserves de change du gouvernement. Ces soldes de trésorerie oscillent entre 1 et 23 milliards de dollars et se rapprochent généralement de la limite supérieure de la fourchette avant les paiements trimestriels de capital et d'intérêts. À la fin de l'année, les réserves de change s'élevaient à 34,2 milliards de dollars É.-U., en hausse par rapport au chiffre de 32,4 milliards atteint en 2000. Cet accroissement du niveau des réserves est principalement attribuable à des swaps de devises fondés sur des titres intérieurs. Les réserves de change servent à répondre aux besoins généraux de liquidités du gouvernement et à financer les interventions sur le marché des changes. Dans l'ensemble, l'écart net entre les avoirs et les engagements du Compte du fonds des changes s'est amenuisé, passant de 6,5 milliards de dollars É.-U. l'année dernière à 4,9 milliards (en valeur nominale) par suite d'achats de dollars américains².

2. Voir le rapport sur les opérations du Compte du fonds des changes à l'adresse www.fin.gc.ca/efa/efa2000_1f.html#écart.

Plusieurs initiatives importantes, auxquelles participent des membres du personnel de la Banque et du ministère des Finances, ont été entreprises afin d'améliorer le placement des fonds de l'État. Ainsi, en août 2001, la Banque a diffusé pour avis la version préliminaire de nouvelles modalités d'adjudication des soldes de trésorerie libellés en dollars canadiens du Receveur général; certaines des modifications proposées s'inspiraient de commentaires formulés à l'égard d'un document de travail préalable. Ces règles auront pour effet d'accroître la participation aux adjudications et de réduire le risque de crédit auquel est exposé le gouvernement, puisqu'une grande part de ces placements sera assortie d'une garantie. Le nouveau cadre opérationnel devrait être prêt en 2002. Par ailleurs, des recherches ont été amorcées en vue d'obtenir une mesure plus précise du coût de détention des réserves de change qui permettra de mieux évaluer les résultats financiers du Compte du fonds des changes. Les conclusions de ces recherches seront mises en pratique en 2002, lorsque la Banque se dotera d'un nouveau système de négociation, de gestion de portefeuille, de gestion du risque et de comptabilité pour le Compte du fonds des changes. Finalement, l'année 2001 a été marquée par le lancement d'un programme visant à améliorer la maîtrise du risque opérationnel lié à la gestion financière.

Services fournis à titre d'agent bancaire du gouvernement canadien

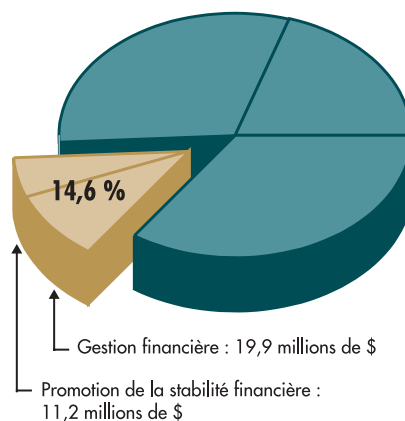
Les institutions financières du pays communiquent à la Banque toutes les données relatives aux encaissements et aux décaissements de l'État en vue d'obtenir le règlement de ceux-ci. Si le montant quotidien de ces transactions est élevé, le nombre d'effets que la Banque doit traiter est très faible, étant donné que les institutions financières groupent tous les effets

de paiement avant de les lui envoyer pour qu'ils soient réglés en bloc. C'est le Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV), exploité par l'Association canadienne des paiements (ACP), qui est utilisé pour traiter ces opérations. Le gouvernement fédéral se sert aussi de ce système pour régler la plupart de ses gros décaissements.

La Banque collabore avec le gouvernement fédéral et l'ACP à plusieurs projets visant à accroître l'efficacité du traitement des paiements et des dépôts du gouvernement. Par exemple, dans le cadre d'un projet pilote, un système plus sûr, conçu pour le Web, a été mis en place en 2001 pour la soumission des demandes de paiement des institutions financières à la Banque. Celles-ci pourront toutes y accéder en 2002.

Dépenses d'exploitation

Activités liées à la fonction Services de banque centrale en proportion des dépenses d'exploitation totales





SERVICES RELATIFS AUX TITRES DESTINÉS AUX PARTICULIERS

En sa qualité d'agent financier du gouvernement, la Banque est chargée de fournir des conseils ainsi que des services de soutien des opérations et des systèmes à l'appui du programme fédéral de placement des titres au détail. Ce programme relève du ministère des Finances, qui en confie la direction à son agence, Placements

Épargne Canada; cette dernière décide des produits à offrir, des taux d'intérêt et des stratégies de vente et de marketing.

C'est dans le cadre du programme de placement des titres au détail que sont émises les traditionnelles obligations d'épargne du Canada (OEC), encaissables à n'importe quel moment, et les obligations à prime du Canada (OPC), qui sont assorties d'un taux d'intérêt plus élevé que les OEC au moment de leur émission, mais qui ne peuvent être encaissées qu'une fois l'an. Les particuliers

peuvent acheter ces titres par l'intermédiaire d'un réseau d'agents vendeurs, au sein d'entreprises participant au Programme d'épargne-salaire, ou encore directement par téléphone et par Internet.

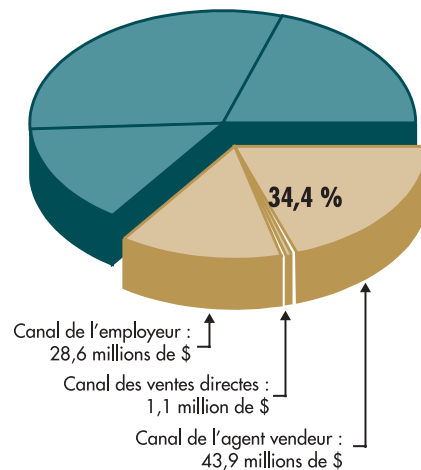
Un changement marquant dans la façon dont la Banque assure la fourniture des services relatifs aux titres destinés aux particuliers a été opéré en 2001, avec l'impartition des activités de soutien des opérations et des systèmes à la société EDS Canada, une entreprise du secteur privé. Cette décision a donné lieu au transfert, chez cette dernière, de quelque 430 employés, y compris des consultants et des contractuels, le 1^{er} septembre 2001.

Le contrat avec EDS a été conclu au terme d'un processus de sélection rigoureux, qui a duré un an et qui visait à trouver à la Banque un partenaire du secteur privé parmi les chefs de file dans le domaine de l'impartition. Grâce aux nouvelles dispositions, les services administratifs offerts dans le cadre du programme de placement des titres au détail gagneront en souplesse et en efficacité. L'entente précise les niveaux de service que doit fournir EDS pour garantir aux propriétaires d'obligations la même qualité élevée de service qu'ils recevaient auparavant. Dans la foulée de cette initiative d'impartition, la Banque a créé un nouveau département, le Bureau de gestion de la dette, pour surveiller l'application du contrat avec EDS. La Banque continue d'assumer l'entière responsabilité de la tenue des registres des titulaires, de la comptabilité et du service à la clientèle en matière de titres au détail.

L'impartition a occasionné une dépense non renouvelable de 23,2 millions de dollars, imputée au programme de placement des titres au détail, et que la Banque recouvrera auprès du gouvernement. Cette dépense sera amplement contrebalancée par les économies annuelles qui seront réalisées au chapitre des opérations pendant la durée du contrat.

Dépenses d'exploitation

Activités liées à la fonction Services relatifs aux titres destinés aux particuliers en proportion des dépenses d'exploitation totales



S O M M A I R E
F I N A N C I E R





REVENUS ET DÉPENSES



Revenus de placements

Les revenus que la Banque tire de ses placements ont totalisé 2,1 milliards de dollars en 2001, une hausse de 1,8 % par rapport à l'année précédente. Ils proviennent surtout des intérêts produits par le portefeuille de titres du gouvernement fédéral qu'elle détient principalement en contrepartie des billets de banque qu'elle émet. Les revenus nets versés par la Banque au gouvernement canadien se sont établis à 2,0 milliards de dollars en 2001.

Les revenus nets de la Banque ne constituent pas un bon indicateur de la qualité de sa gestion. La Banque intervient sur les marchés financiers pour réaliser les objectifs qu'elle s'est fixés en matière de politique monétaire et non pour maximiser ses revenus, lesquels sont largement fonction des taux d'intérêt. Le niveau des dépenses d'exploitation permet donc mieux de juger de l'utilisation que la Banque fait des deniers publics.

Dépenses d'exploitation

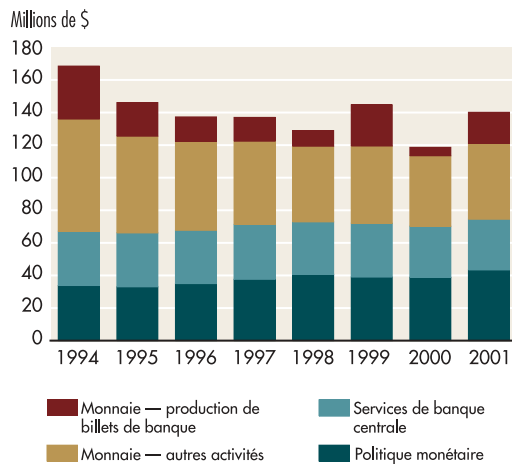
Politique monétaire, Monnaie et Services de banque centrale

Au cours des dernières années, la Banque a procédé à une revue des activités relatives à ses trois grandes fonctions — la Politique monétaire, la Monnaie et les Services de banque centrale — afin de se concentrer davantage sur son rôle d'organisme chargé de la formulation de politiques publiques, sur les besoins de ses clients et sur l'efficacité et l'efficacités de ses opérations. De 1994 à 2000, les dépenses d'exploitation de l'institution dans chacun de ces secteurs d'activité ont diminué chaque année, sauf en 1999, où les préparatifs du passage à l'an 2000 ont occasionné des charges supplémentaires. La tendance générale à la baisse a cependant été inversée en 2001 pour répondre à de nouveaux défis.

En 2001, les dépenses d'exploitation liées à la fonction Politique monétaire se sont accrues de 4,6 millions de dollars, pour s'établir à 43,4 millions. Cette hausse résulte de l'affectation de ressources additionnelles au soutien de nouvelles initiatives de formulation, de mise en œuvre et de communication de la politique monétaire.

Dépenses d'exploitation

Politique monétaire, Monnaie et Services de banque centrale



Les dépenses relatives à la fonction Monnaie ont atteint 65,6 millions de dollars en 2001, soit 17,1 millions de plus qu'en 2000. Cette augmentation tient principalement au fait que la Banque revient progressivement à un niveau plus normal de fabrication de billets, après la hausse des stocks que l'approche de l'an 2000 avait rendue nécessaire en 1999 et la baisse consécutive du nombre de billets produits en 2000.

Les dépenses qui se rapportent à la fonction Services de banque centrale sont demeurées plutôt constantes, se chiffrant à 31,1 millions de dollars en 2001. Les réductions de coûts enregistrées au chapitre de la gestion des titres destinés aux investisseurs institutionnels ont contrebalancé la montée du coût d'autres services.

En 2002, les dépenses d'exploitation associées aux trois grandes fonctions de la Banque devraient s'accroître. Cette majoration sera surtout attribuable à la poursuite du retour à un niveau normal de fabrication de billets, à la hausse des coûts de production des billets, plus sûrs, de la nouvelle série, à l'augmentation des effectifs nécessaire pour que certains travaux liés aux priorités stratégiques puissent

être entrepris, à la mise en application d'un plan antisinistre complet visant l'ordinateur central de la Banque et à divers autres projets d'automatisation.

Services relatifs aux titres destinés aux particuliers

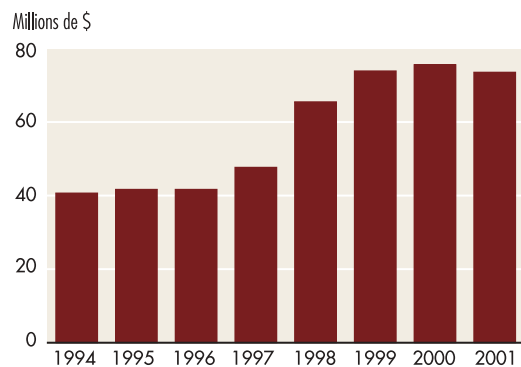
La Banque fournit des services administratifs à Placements Épargne Canada — l'agence du ministère des Finances chargée du programme de placement des titres au détail du gouvernement — depuis que celle-ci a été créée en 1996. Après avoir atteint 75,6 millions de dollars en 2000, les dépenses à ce chapitre ont diminué de 2,0 millions en 2001, pour s'établir à 73,6 millions. Cette réduction tient à la rationalisation des opérations liées aux titres au détail en vue de leur impartition en septembre 2001.

Du milieu de 2000 à la fin du troisième trimestre de 2001, la Banque a préparé activement l'impartition à EDS Canada des opérations liées aux titres au détail. La dépense non renouvelable de 23,2 millions de dollars qu'a occasionnée le transfert sera largement compensée par les économies qui seront réalisées au cours des prochaines années.

Toutes les dépenses qui doivent être engagées pour soutenir le programme de placement

Dépenses d'exploitation

Services relatifs aux titres destinés aux particuliers



des titres au détail ainsi que celles qui se rapportent au transfert des opérations à EDS sont recouvrées auprès du gouvernement fédéral.

Restructuration des services généraux

La restructuration des services généraux actuellement en cours a pour objet de créer un mode intégré, économique et efficient de prestation de services qui soit adapté à la taille réduite de la Banque. Une analyse des différentes options de restructuration a été menée en 2001. Ce projet devrait s'achever en 2003 et coûter au total environ 27 millions de dollars.

Salaires

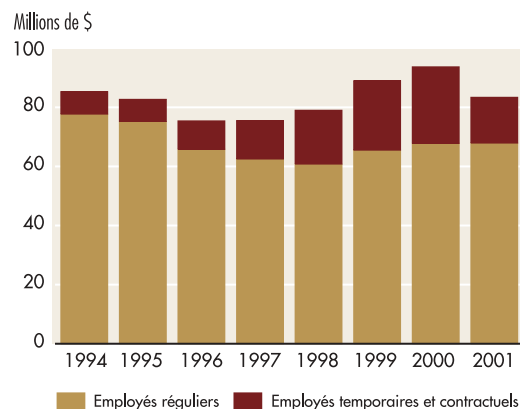
La Banque a pour stratégie d'offrir un programme de rémunération globale qui est concurrentiel par rapport à ses marchés de référence. Ce programme prévoit un traitement de base, des primes au rendement réoctroyables, des avantages sociaux flexibles et des mécanismes de reconnaissance.

En 2001, les dépenses salariales totales de la Banque ont baissé de plus de 11 % comparativement à 2000. L'impartition des opérations liées aux titres au détail au dernier trimestre de l'année a entraîné le passage de quelque 430 employés à EDS. La Banque a également eu besoin d'un moins grand nombre de contractuels en 2001 pour appuyer ses divers secteurs d'activité, les projets moins prioritaires relatifs aux services généraux ayant été retardés ou reportés pendant le processus de transfert.

Pour 2002, les dépenses salariales de la Banque devraient continuer à diminuer sous l'effet conjugué de l'impartition des opérations liées aux titres au détail, dont les répercussions se feront alors pleinement sentir, et de la restructuration des services généraux.

Dépenses salariales

Politique monétaire, Monnaie, Services de banque centrale et Services relatifs aux titres destinés aux particuliers





ÉTATS FINANCIERS

(Exercice terminé le 31 décembre 2001)

BANQUE DU CANADA

RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers de la Banque du Canada, qui sont joints à la présente déclaration, ont été préparés par la direction de la Banque selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. La direction répond de l'intégrité et de l'objectivité des données contenues dans les états financiers et veille à ce que les renseignements fournis dans le *Rapport annuel* concordent avec les états financiers.

À l'appui de cette responsabilité, la direction a mis en place des systèmes et pratiques de contrôle financier et de contrôle de gestion qui lui permettent de fournir l'assurance raisonnable que les données financières sont fiables, les biens sont protégés et les opérations sont efficaces. La Banque s'est dotée d'un département de vérification interne, qui est notamment chargé d'examiner de façon constante les mécanismes de contrôle interne et leur mise en application.

Le Conseil d'administration doit veiller à ce que la direction remplisse ses obligations en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne, responsabilité dont il s'acquitte par l'entremise de son comité de la vérification. Celui-ci examine les états financiers annuels de la Banque et les fait approuver par le Conseil d'administration. Il rencontre au besoin les membres de la direction, le vérificateur interne et les vérificateurs externes de la Banque, lesquels sont nommés par décret.

Les états financiers de la Banque ont été vérifiés par les vérificateurs externes de la Banque, les cabinets Raymond Chabot Grant Thornton, société en nom collectif, et Arthur Andersen s.r.l., dont le rapport figure ci-après.



D.A. Dodge, gouverneur



D.W. MacDonald, directeur de l'administration

Ottawa, Canada

AUDITORS OF THE BANK OF CANADA
VÉRIFICATEURS DE LA BANQUE DU CANADA

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

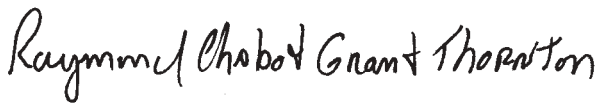
Au ministre des Finances, en sa qualité d'actionnaire inscrit de la Banque du Canada

Nous avons vérifié le bilan de la Banque du Canada au 31 décembre 2001 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2001 ainsi que des résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les états financiers au 31 décembre 2000 et pour l'exercice terminé à cette date ont été vérifiés par les cabinets Caron Bélanger Ernst & Young et Raymond Chabot Grant Thornton, société en nom collectif, qui ont exprimé une opinion sans réserve sur ces états financiers dans leur rapport daté du 16 janvier 2001.



RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON
Société en nom collectif
Comptables agréés



ARTHUR ANDERSEN S.R.L.
Comptables agréés

Ottawa, Canada
le 18 janvier 2002



BANQUE DU CANADA

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2001

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
	En millions de dollars	
REVENUS		
Revenus de placements, après déduction des intérêts payés sur les dépôts, soit 23,2 millions de \$(42,8 millions de \$ en 2000)	<u>2 149,2</u>	<u>2 111,0</u>
DÉPENSES par fonction (notes 1 et 3)		
Politique monétaire	43,4	38,8
Monnaie	65,6	48,5
Services de banque centrale	<u>31,1</u>	<u>31,3</u>
	140,1	118,6
Services relatifs aux titres destinés aux particuliers – Dépenses effectuées	73,6	75,6
Services relatifs aux titres destinés aux particuliers – Coûts relatifs à l'impartition (note 11)	23,2	-
Services relatifs aux titres destinés aux particuliers – Dépenses recouvrées.....	<u>(96,8)</u>	<u>(75,6)</u>
	140,1	118,6
AUTRES DÉPENSES		
Coûts relatifs à la restructuration (note 11)	<u>28,7</u>	-
	168,8	118,6
REVENU NET VERSÉ AU COMPTE DU RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	<u>1 980,4</u>	<u>1 992,4</u>

(Voir notes complémentaires aux états financiers.)

BANQUE DU CANADA

BILAN

au 31 décembre 2001

ACTIF	2001	2000
	En millions de dollars	
Dépôts en devises étrangères		
Devises américaines	391,9	742,0
Autres devises	3,8	4,9
	395,7	746,9
Avances aux membres de l'Association canadienne des paiements	647,5	952,3
Placements (note 4)		
Bons du Trésor du Canada	12 605,6	9 134,7
Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada, échéant dans les trois ans	8 799,8	8 342,5
Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada, n'échéant pas dans les trois ans	16 976,7	15 293,8
Autres bons	428,8	1 666,7
Autres placements	2,6	1 500,3
	38 813,5	35 938,0
Immeubles de la Banque (note 5)	149,2	162,8
Autres éléments de l'actif		
Titres achetés dans le cadre de conventions de revente	1 410,7	1 357,5
Tous les autres éléments de l'actif (note 6)	387,9	390,6
	1 798,6	1 748,1
	41 804,5	39 548,1

(Voir notes complémentaires aux états financiers.)



PASSIF ET CAPITAL

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
	<u>En millions de dollars</u>	
Capital versé (note 7).....	5,0	5,0
Fonds de réserve (note 8).....	25,0	25,0
Billets de banque en circulation	38 820,6	36 775,3
Dépôts		
Gouvernement du Canada	1 005,2	16,1
Banques	1 307,1	1 669,2
Autres membres de l'Association canadienne des paiements	23,8	101,8
Autres dépôts	<u>289,6</u>	<u>267,0</u>
	<u>2 625,7</u>	<u>2 054,1</u>
 Passif en devises étrangères		
Gouvernement du Canada	224,6	584,4
 Autres éléments du passif		
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	-	-
Tous les autres éléments du passif	<u>103,6</u>	<u>104,3</u>
	<u>103,6</u>	<u>104,3</u>
	<u>41 804,5</u>	<u>39 548,1</u>

D.A. Dodge, gouverneur

S. Vokey, c.a., comptable en chef

Au nom du Conseil

J.S. Lanthier, C.M., F.C.A.,
président du Comité de la vérification

H.H. MacKay, c.r., administrateur principal

(Voir notes complémentaires aux états financiers.)

BANQUE DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2001

1. Les fonctions de la Banque

Les principales responsabilités de la Banque du Canada sont énoncées dans la *Loi sur la Banque du Canada* et peuvent être regroupées en quatre grandes fonctions, qui sont décrites ci-après. Les dépenses inscrites dans l'*État des revenus et dépenses* sont ventilées selon ces quatre fonctions.

Politique monétaire

La politique monétaire a pour objet de contribuer à la bonne tenue de l'économie et à l'amélioration du niveau de vie des Canadiens en maintenant l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible.

Monnaie

La Banque émet les billets de banque canadiens. Elle voit à leur conception (y compris à l'intégration des éléments anticontrefaçon), à la distribution des billets neufs, ainsi qu'au remplacement des billets endommagés.

Services de banque centrale

Cette fonction regroupe deux grandes activités : la promotion de la stabilité financière et la prestation de services efficaces de gestion financière au gouvernement fédéral.

Services relatifs aux titres destinés aux particuliers

La Banque veille à ce que soit assurée la fourniture de divers services, dont la tenue de comptes, à tous les propriétaires d'obligations d'épargne du Canada et d'obligations à prime du Canada grâce à des opérations et des systèmes de soutien efficaces. La Banque recouvre le coût complet des opérations liées aux titres destinés aux particuliers.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers de la Banque sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada et satisfont aux exigences de la *Loi sur la Banque du Canada* et de ses statuts administratifs en matière de comptabilité et de divulgation. Comme la position de liquidité et de trésorerie de la Banque ne revêt pas un intérêt important pour les lecteurs des présents états financiers, un état des flux de trésorerie n'a pas été établi. On peut trouver des renseignements concernant les activités de la Banque dans l'*État des revenus et dépenses* et le *Bilan*.

Les principales conventions comptables de la Banque sont énumérées ci-dessous :

a) Estimations comptables

Pour préparer les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit effectuer des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants inscrits dans les états financiers et les notes complémentaires. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction a des événements actuels et des mesures que la Banque est susceptible de prendre dans l'avenir. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

b) Revenus et dépenses

Les revenus et les dépenses sont inscrits selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

c) Régimes d'avantages sociaux des employés

La Banque a instauré en faveur de la plupart de ses employés plusieurs régimes à prestations déterminées qui prévoient le paiement de prestations de pension, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi. La Banque comptabilise les obligations qu'elle contracte au titre de ces régimes ainsi que les coûts connexes, déduction faite de l'actif des régimes. Le coût de ces régimes est établi par calculs actuariels en fonction d'une évaluation du coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice, qui est effectuée selon la méthode de répartition des prestations. Le coût des prestations au titre des services passés découlant des modifications apportées aux régimes ainsi que les soldes transitoires sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée moyenne des années de service restantes des participants actifs (douze ans). L'excédent des gains (pertes) actuariels nets dépassant 10 % du total des obligations au titre des prestations constituées ou 10 % de la juste valeur de l'actif des régimes, si ce montant est plus élevé, est amorti en fonction de la durée moyenne des années de service restantes des participants actifs (douze ans). L'actif des régimes est évalué à sa juste valeur pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu.

Les changements résultant de l'adoption le 1^{er} janvier 2000 des nouvelles normes comptables en ce qui concerne les avantages sociaux versés aux employés ont été appliqués de manière prospective.

d) Conversion des devises étrangères

Les éléments de l'actif et du passif en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les éléments de l'actif détenus en vertu de swaps à court terme de devises avec le Fonds des changes du gouvernement du Canada, lesquels sont décrits à la note 10, paragraphe b), sont convertis en dollars canadiens aux taux de change stipulés dans les contrats. Les gains ou les pertes résultant de la conversion des devises étrangères et des opérations sur devises sont imputés aux revenus.

e) Avances

Les avances aux membres de l'Association canadienne des paiements sont généralement des prêts à un jour entièrement garantis. Le taux d'intérêt qui est appliqué aux avances octroyées dans le cadre du Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV) est le taux officiel d'escompte. Dans le cas des avances effectuées dans le cadre du Système automatisé de compensation et de règlement (SACR), la Banque applique le taux d'escompte majoré d'une marge qui était de 150 points de base au 31 décembre 2001 (la même qu'en 2000).

f) Placements

Les placements, qui consistent surtout en bons du Trésor et en obligations du gouvernement du Canada, sont inscrits au coût d'achat et sont corrigés en fonction de l'amortissement de l'escompte ou de la prime d'émission; l'amortissement est calculé selon la méthode des taux de rendement constants dans le cas des bons du Trésor et des acceptations bancaires et selon celle de l'amortissement linéaire dans le cas des obligations. Cet amortissement ainsi que les gains ou pertes sur la réalisation de ces placements sont imputés aux revenus.

g) Immeubles de la Banque

Ce poste comprend les terrains, les bâtiments, l'équipement ainsi que le matériel informatique et les logiciels, qui sont inscrits à leur coût, moins l'amortissement cumulé. Les coûts d'acquisition de logiciels ne sont inscrits à l'actif que s'ils dépassent 2 millions de dollars. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée estimative d'utilisation des actifs, laquelle est indiquée ci-dessous.

Bâtiments	de 25 à 40 ans
Matériel informatique et logiciels	de 3 à 7 ans
Autre équipement	de 5 à 15 ans

h) Prises en pension spéciales

Les prises en pension spéciales sont des opérations de pension en vertu desquelles la Banque offre d'acheter des titres du gouvernement canadien à des contrepartistes désignés en s'engageant à les leur revendre à un prix fixé à l'avance à la date de revente convenue, généralement le jour ouvrable suivant. La Banque est disposée à conclure des prises en pension spéciales au taux cible établi aux fins de la politique monétaire, qui correspond au point médian de la fourchette opérationnelle applicable au taux du financement à un jour (soit 25 points de base au-dessous du taux d'escompte), si les fonds à un jour se négocient généralement à un taux supérieur au taux cible annoncé. Les prises en pension spéciales sont conclues avec les négociants principaux, un sous-groupe de distributeurs de titres d'État qui ont atteint un certain niveau de participation sur le marché des titres du gouvernement canadien.

Le poste du bilan *Titres achetés dans le cadre de conventions de revente* représente le montant que la Banque recevra. Il englobe le coût de l'achat des bons du Trésor, des obligations et des intérêts courus sur les obligations ainsi que les intérêts perçus par la Banque. Les bons du Trésor et les obligations achetés dans le cadre de conventions de revente ne sont pas ajoutés aux placements de la Banque.

i) Dépôts

Les éléments du passif compris dans cette catégorie sont constitués de dépôts à vue en dollars canadiens. La Banque rémunère les soldes créditeurs des membres de l'Association canadienne des paiements (ACP) à l'issue du processus de règlement quotidien dans le STPGV à un taux correspondant à la limite inférieure de la fourchette opérationnelle applicable au taux du financement à un jour (soit 50 points de base au-dessous du taux d'escompte); quant aux soldes créditeurs des membres de l'ACP au terme du processus de règlement quotidien dans le SACR, elle les rémunère à un taux correspondant à la limite inférieure de cette même fourchette moins une marge qui était de 150 points de base au 31 décembre 2001 (la même marge qu'en 2000). Dans le cas des comptes spéciaux de dépôt que les participants au STPGV utilisent à titre de garantie, la Banque verse des intérêts calculés au taux officiel du financement à un jour moins une marge qui était de 6,25 points de base au 31 décembre 2001 (la même qu'en 2000).



j) Cessions en pension

Les cessions en pension sont des opérations de pension en vertu desquelles la Banque offre de vendre des titres du gouvernement canadien à des contrepartistes désignés en s'engageant à les leur racheter à un prix fixé à l'avance, le jour ouvrable suivant. La Banque est disposée à conclure des cessions en pension au taux cible établi aux fins de la politique monétaire, qui correspond au point médian de la fourchette opérationnelle applicable au taux du financement à un jour (soit 25 points de base au-dessous du taux d'escompte), si les fonds à un jour se négocient généralement à un taux inférieur au taux cible annoncé. Les cessions en pension sont conclues avec les négociants principaux, un sous-groupe de distributeurs de titres d'État qui ont atteint un certain niveau de participation sur le marché des titres du gouvernement canadien.

Le poste du bilan *Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat* représente le montant que la Banque doit verser. Il englobe le prix de vente des bons du Trésor, des obligations et des intérêts courus sur les obligations ainsi que les intérêts accumulés. Les bons du Trésor et les obligations vendus dans le cadre de conventions de rachat continuent d'être ajoutés aux placements de la Banque.

k) Assurance

La Banque ne s'assure pas contre les risques de perte auxquels elle est directement exposée, sauf lorsque sa responsabilité civile envers les tiers est en cause ou qu'une disposition légale ou contractuelle l'y oblige. Les coûts découlant de ces risques sont inscrits aux comptes dès qu'il est possible d'en obtenir une estimation raisonnable.

3. Dépenses par catégorie

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
	<u>En millions de dollars</u>	
Traitements	83,4	93,6
Avantages sociaux et autres frais de personnel	13,8	15,7
Coût des billets de banque	24,6	10,0
Entretien des immeubles	18,9	18,5
Services et fournitures	54,3	36,9
Amortissement	<u>26,3</u>	<u>26,0</u>
	221,3	200,7
Coûts relatifs à l'impartition	23,2	-
Dépenses recouvrées		
Services relatifs aux titres destinés aux particuliers	(96,8)	(75,6)
Autres	(7,6)	(6,5)
	140,1	118,6
Coûts relatifs à la restructuration	28,7	-
Total	<u>168,8</u>	<u>118,6</u>

Certains chiffres de la période précédente ont été réagencés de manière à être conformes au mode de présentation adopté pour l'exercice considéré.

Les dépenses recouvrées sont constituées des droits que perçoit la Banque sur un certain nombre de services. Les dépenses recouvrées pour 2001 au titre des Services relatifs aux titres destinés aux particuliers incluent les coûts liés à l'impartition.

4. Placements

Les placements comprennent des bons du Trésor et des obligations du gouvernement du Canada ainsi que des avoirs détenus en vertu de swaps à court terme de devises avec le Fonds des changes du gouvernement du Canada, lesquels sont décrits à la note 10, paragraphe b).

En général, la Banque conserve ses bons du Trésor et ses obligations jusqu'à l'échéance. Les valeurs comptables après amortissement de ces placements avoisinent les valeurs nominales. À la fin de l'exercice, le rendement moyen du portefeuille de bons du Trésor de la Banque, dont l'échéance moyenne est de trois mois, était de 3,3 % (5,8 % en 2000). Celui des obligations échéant dans les trois ans et celui des obligations échéant dans plus de trois ans étaient de 6,0 % (6,4 % en 2000) et de 6,3 % (6,5 % en 2000) respectivement. Le rendement moyen des autres bons, dont l'échéance moyenne est de moins de un mois, était de 2,3 % (5,8 % en 2000). La juste valeur totale des placements s'élève à 40 385,6 millions de dollars (37 198,9 millions de dollars en 2000).

5. Immeubles de la Banque

	2001			2000		
	En millions de dollars					
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains et bâtiments	167,5	74,9	92,6	168,0	71,9	96,1
Matériel informatique et logiciels	57,0	37,4	19,6	63,0	37,2	25,8
Autre équipement	139,4	102,4	37,0	139,0	98,1	40,9
	<u>363,9</u>	<u>214,7</u>	<u>149,2</u>	<u>370,0</u>	<u>207,2</u>	<u>162,8</u>

6. Tous les autres éléments de l'actif

Dans cette catégorie figure l'intérêt couru sur des placements totalisant 279,0 millions de dollars (305,1 millions de dollars en 2000).

7. Capital versé

La Banque a un capital autorisé de 5,0 millions de dollars divisé en 100 000 actions d'une valeur nominale de 50 \$ chacune. Les actions ont été payées intégralement et, conformément à la *Loi sur la Banque du Canada*, elles ont été émises au nom du ministre des Finances, qui les détient pour le compte du gouvernement du Canada.

8. Fonds de réserve

Le fonds de réserve établi en vertu de la *Loi sur la Banque du Canada* représente la réserve générale de la Banque. Des prélèvements sur le revenu net de la Banque ont été accumulés au fonds de réserve jusqu'à ce qu'il atteigne, en 1955, le montant maximal stipulé, soit 25,0 millions de dollars.

9. Régimes d'avantages sociaux des employés

La Banque a instauré en faveur de la plupart de ses employés plusieurs régimes à prestations déterminées qui prévoient le paiement de prestations de pension, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi. On trouvera dans le tableau ci-après des renseignements sur ces régimes.

	<u>Régime de pension</u>		<u>Autres régimes</u>	
	<u>2001</u>	<u>2000</u>	<u>2001</u>	<u>2000</u>
	<u>En millions de dollars</u>		<u>En millions de dollars</u>	
Pour l'année				
Cotisations de la Banque	2,0	1,4	5,7	2,6
Cotisations des employés	0,4	0,3	0,0	0,0
Prestations versées	20,8	19,8	5,7	2,6
Charge (revenu) au titre des régimes	(15,1)	(12,3)	14,7	11,8
Perte sur compression	-	-	8,9	-
	<u>Régime de pension</u>		<u>Autres régimes</u>	
	<u>2001</u>	<u>2000</u>	<u>2001</u>	<u>2000</u>
	<u>En millions de dollars</u>		<u>En millions de dollars</u>	
Au 31 décembre				
Obligations au titre des prestations constituées	486,4	444,2	87,4	88,6
Juste valeur de l'actif des régimes	632,6	657,8	0,0	0,0
Situation de capitalisation - excédent (déficit) des régimes	146,2	213,6	(87,4)	(88,6)
Actif (passif) au titre des prestations constituées	55,6	39,0	(41,0)	(23,1)

Les hypothèses actuarielles significatives (moyennes pondérées au 31 décembre) que retient la Banque pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes.

	<u>Régime de pension</u>		<u>Autres régimes</u>	
	<u>2001</u>	<u>2000</u>	<u>2001</u>	<u>2000</u>
Taux d'actualisation	5,75 %	6,11 %	5,99 %	6,05 %
Taux de rendement prévu de l'actif des régimes pour l'année	5,70 %	6,06 %	s.o.	s.o.
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	3,00 %	3,00 %	3,00 %
	+ prime au rendement	+ prime au rendement	+ prime au rendement	+ prime au rendement

La Banque utilise les taux des obligations négociables du gouvernement du Canada. Ces taux diffèrent de ceux qu'elle a retenus pour les évaluations actuarielles du *Régime de pension*.

Aux fins de l'évaluation, le taux d'augmentation annuel hypothétique des frais d'hospitalisation assurés et du coût des médicaments par participant a été fixé à 9,0 %. Selon l'hypothèse retenue, ce taux devrait diminuer progressivement durant dix ans pour s'établir à 4,5 % et demeurer à ce niveau par la suite; quant au coût par participant des autres soins médicaux, il devrait augmenter de 3,0 % par an.

10. Engagements

a) Exploitation

La Banque a conclu un contrat à long terme visant le soutien des services relatifs aux titres destinés aux particuliers. Ce contrat, qui arrivera à échéance en 2011, prévoit le versement de montants fixes totalisant 136,7 millions de dollars et de montants variables qui seront fonction du volume des transactions traitées. La Banque recouvre le coût des services relatifs aux titres destinés aux particuliers auprès de Placements Épargne Canada.

Les engagements résultant des autres services de soutien totaliseront 9,7 millions de dollars au cours des trois prochaines années.

b) Contrats de devises

Dans le cadre normal de ses activités, la Banque du Canada conclut des contrats d'achat et de vente de devises. Plus particulièrement, elle conclut des swaps à court terme de devises avec le Fonds des changes du gouvernement du Canada dans le cadre des opérations de trésorerie qu'elle effectue au sein du système bancaire canadien. Ces opérations, qui sont menées avec l'accord du ministre des Finances en vertu d'une autorisation permanente, consistent en l'achat temporaire par la Banque de devises du Fonds des changes; ces devises sont payées en dollars canadiens au taux de change en vigueur, et la Banque s'engage à les revendre plus tard au même taux. La juste valeur de ces avoirs n'est pas sensiblement différente de leur valeur comptable. À la fin de l'exercice, la Banque ne détenait aucun placement effectué en vertu de cet arrangement. À la fin de 2000, le taux de rendement moyen de ces placements était de 6,1 %.

En outre, la Banque a conclu des accords de swap de devises avec deux autres banques centrales. Le premier, avec la Réserve fédérale des États-Unis, se chiffre à 2 milliards de dollars É.-U., et le deuxième, avec la Banque du Mexique, à 1 milliard de dollars canadiens. Aucun tirage n'a été effectué sur ces deux mécanismes en 2001 et en 2000.

Tous les engagements découlant de contrats de devises en cours au 31 décembre sont réglés l'année suivante. Le tableau ci-après fait état de l'encours de ces engagements.

		<u>2001</u>	<u>2000</u>
En millions de dollars			
Contrats de devises	– achats	165,4	133,0
	– ventes	165,4	1 654,5

Au 31 décembre 2001, l'encours des contrats de devises consistant en des engagements de vente conclus dans le cadre de swaps avec le Fonds des changes était nul (1 521,5 millions de dollars en 2000).



c) Contrats de titres

Dans le cadre normal de ses activités, la Banque conclut des contrats d'achat et de vente de titres. Tous les engagements découlant de contrats en cours au 31 décembre sont réglés l'année suivante. Le tableau suivant montre l'encours de ces engagements.

		2001	2000
		En millions de dollars	
Contrats de titres	- achats	-	-
	- ventes	1 411,1	1 358,3

Au 31 décembre 2001, l'encours des contrats de vente de titres conclus dans le cadre de prises en pension spéciales (taux applicable de 2,25 %) s'élevait à 1 411,1 millions de dollars; ces contrats ont tous été réglés le 8 janvier 2002 (à la fin de 2000, des contrats totalisant 1 358,3 millions de dollars et portant intérêt au taux de 5,75 % étaient toujours en cours).

11. Impartition des Services relatifs aux titres destinés aux particuliers et restructuration des services généraux

En 2000, la Banque a mis sur pied un important projet en vue de déterminer les modalités les plus appropriées pour soutenir les opérations et les systèmes relatifs au programme fédéral de placement des titres au détail. Au terme des études réalisées, la Banque a entrepris d'impartir les activités de soutien du programme à un fournisseur du secteur privé, mais en continuant d'assumer son rôle d'agent financier dans ce domaine. En 2001, la Banque a signé avec EDS Canada un contrat visant la prestation des services de soutien à l'égard des opérations et des systèmes liés aux titres au détail. Le contrat, d'une durée de 9,5 années, a pris effet le 1^{er} septembre 2001. Aux termes de ce contrat, des employés de la Banque ont intégré les bureaux d'Ottawa de la société EDS. Le coût non renouvelable total de l'impartition lié à ce projet s'est élevé à 23,2 millions de dollars, somme qui est entièrement recouvrable auprès de l'agence Placements Épargne Canada du gouvernement fédéral.

Le projet d'impartition achevé, la Banque a entrepris de restructurer ses services généraux afin de les adapter aux besoins de l'organisation de taille réduite qu'elle est devenue. Ce programme de restructuration devrait être terminé en 2003. Le coût de la restructuration en 2001 se chiffre à 28,7 millions de dollars, ce qui comprend une charge à payer de 5,8 millions de dollars pour le départ des employés excédentaires prévu en 2002, ainsi qu'une perte sur compression au titre des avantages sociaux versés aux retraités (note 9).



CONSEIL DE DIRECTION

David A. Dodge, gouverneur*
Malcolm D. Knight, premier sous-gouverneur*

Sous-gouverneurs

Pierre Duguay* **W. Paul Jenkins***
Charles Freedman* **Sheryl Kennedy***

Marcus L. Jewett, c.r., avocat général et secrétaire général*
Daniel W. MacDonald, directeur de l'administration*

Conseillers

John Chant¹, Janet Cosier^{*2}, Roy Flett, Clyde A. Goodlet,
David J. Longworth, John D. Murray, Ronald M. Parker

Marchés financiers

George Pickering Chef
Jean-Pierre Aubry Directeur du Bureau de Montréal
Ross MacKinnon Directeur du Bureau de Toronto
Agathe Côté Sous-chef
Donna Howard Directrice — Gestion de la dette
et Réserves de change
Ron Morrow Directeur — Service des données
et Opérations sur le marché
Nicholas Close Conseiller — Systèmes relatifs aux
marchés financiers

Recherches

Tiff Macklem Chef
Brian O'Reilly Sous-chef
Robert Amano Directeur de recherches
Allan Crawford Directeur de recherches

Études monétaires et financières

John G. Selody Chef
Pierre St-Amant Sous-chef
James F. Dingle Conseiller en recherches³
Walter N. Engert Conseiller en recherches

Relations internationales

James E. Powell Chef
Sheila Niven Sous-chef
Robert Lafrance Directeur de recherches
Lawrence L. Schembri Directeur de recherches

Opérations bancaires

Bonnie J. Schwab Chef
Jim Reain Directeur
Charles Spencer Directeur
Lorna Thomas Directrice

Services à la Haute Direction et Services juridiques

Marcus L. Jewett Avocat général et secrétaire général*
Colleen G. Leighton Directrice des Services
à la Haute Direction

Étude du Régime de pension

L. Theodore Requard Directeur administratif

Communications

Bruce Yemen Chef
Jocelyne Charron Sous-chef et directrice — Opérations
Denis Schuthe Directeur — Politiques, planification
et affaires publiques

Services généraux

Gerald T. Gaetz Chef*
John Otterspoor Directeur — Services des
technologies de l'information
Frances Boire-Carrière Directrice des
ressources humaines
Sheila Vokey Comptable en chef et directrice —
Comptabilité et services financiers
Chris J. Hemstead Directeur — Services d'information
et de gestion du savoir
Richard A. J. Julien Directeur
Claude Montambault Directeur

Bureau de gestion de la dette

Roy Flett Conseiller
Dale Fleck Directeur

Vérification

Peter Koppe Vérificateur interne
Frank J. Mahoney Directeur, Section de la
vérification opérationnelle

* Membre du Bureau supérieur de direction

1. Économiste invité

2. Également présidente du Conseil d'administration de l'Association canadienne des paiements

3. Également vice-président du Conseil d'administration de l'Association canadienne des paiements

Nota : Postes occupés au 25 janvier 2002



POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS SUR LA BANQUE DU CANADA

PUBLICATIONS

Rapport sur la politique monétaire et Mise à jour

Compte rendu détaillé de la politique et des stratégies de la Banque du Canada et analyse de la conjoncture économique et de son incidence sur l'inflation. Le *Rapport* paraît en avril et en octobre; la *Mise à jour*, en janvier et en juillet. Publications gratuites.

Revue de la Banque du Canada

Publication trimestrielle contenant des commentaires sur l'actualité économique et des articles de fond. Sur abonnement.

Statistiques bancaires et financières de la Banque du Canada

Recueil complet de données financières se rapportant au Canada. Publication mensuelle. Sur abonnement.

Bulletin hebdomadaire de statistiques financières

Recueil de 20 pages de statistiques sur les banques et le marché monétaire. Sur abonnement.

INTERNET

<http://www.banqueducanada.ca>

Accès rapide aux communiqués et aux allocutions du gouverneur, à la majorité des principales publications de la Banque ainsi qu'à des données financières à jour.

INFORMATION PUBLIQUE

Pour obtenir des renseignements d'ordre général sur le rôle et les fonctions de la Banque, communiquer avec le Service d'information publique :

Téléphone : 1 800 303-1282
Télécopieur : (613) 782-7713

Pour se renseigner sur les soldes non réclamés :

Téléphone : 1 888 891-6398
Télécopieur : (613) 782-7802

Adresse électronique : soldesnr@banqueducanada.ca

Pour obtenir des renseignements sur les publications de la Banque, s'adresser au :

Service de la diffusion des publications,
234, rue Wellington, Ottawa K1A 0G9

Téléphone : (613) 782-8248

Adresse électronique : publications@banqueducanada.ca

BUREAUX RÉGIONAUX DE LA BANQUE DU CANADA

Provinces de l'Atlantique

1583, rue Hollis, 5^e étage
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 1V4

David Amirault, représentant principal (Analyse économique)
Robert Dolomont, représentant principal (Opérations)

Québec

1501, avenue McGill College, bureau 2030
Montréal (Québec)
H3A 3M8

Louis-Robert Lafleur, représentant principal (Analyse économique)
Lorraine Laviolette, représentante principale (Opérations)

Ontario

150, rue King Ouest, 20^e étage, bureau 2000
Toronto (Ontario)
M5H 1J9

Brigid Brady, représentante principale (Analyse économique)
Lorraine Laviolette, représentante principale (Opérations)

Provinces des Prairies, Nunavut et Territoires du Nord-Ouest

404, 6^e avenue Sud-Ouest, bureau 200
Calgary (Alberta)
T2P 0R9

Jean Mair, représentante principale (Analyse économique)
Harry Hooper, représentant principal (Opérations)

Colombie-Britannique et Yukon

900, rue Hastings Ouest, bureau 300
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6C 1E6

Farid Novin, représentant principal (Analyse économique)
Gerrit Bilkes, représentant principal (Opérations)

Nota : Postes occupés au 25 janvier 2002